

# ***INFO VALENCE***

---



***BULLETIN MUNICIPAL***

***ETE 2002***



## LE SOMMAIRE

Etat-Civil.....	2
Le Mot du Maire.....	3
Les comptes-rendus.....	4
Résultats des élections.....	16
A noter.....	17
Démarches administratives.....	18
Permis de construire et déclaration de travaux.....	20
Respectons la loi.....	21
Le bruit.....	22
Violence verbale.....	23
ADIL.....	24
Déchetterie.....	26
Le tri arrive.....	27
10 Moyens pour tuer une association.....	29
Une visite de chantier.....	30
Le père Noël à Valence.....	31
Vœux de Maire.....	32
Notre centenaire.....	34
La compagnie du Javot.....	38
Thé dansant.....	39
Chasse à l'œuf.....	40
Gaz de France.....	41
Le vélo... une passion.....	42
Le repas des Aînés.....	43
Fête communale.....	44
La journée des Déportés.....	50
Commémoration du 8 Mai.....	52
Nul n'est sensé ignorer la loi.....	54
Appel du 18 Juin 1940.....	56
Festival de Cannes.....	57
Randonnée pédestre.....	60
Kermesse des écoles.....	62
14 Juillet.....	64
Les Valentines.....	65
Une page d'histoire.....	66
André Taboulet.....	73
Nos commerçants.....	76
Les conserves.....	78
Le vinaigre.....	82
Une idée de sortie.....	83
L'Euro est arrivé.....	84
Recettes pour bien vieillir.....	86
Chutes, attention danger.....	88
Quelques dictons.....	89

## **ETAT-CIVIL**

### NAISSANCE

- \* Alix JACQUET née le 28 Janvier 2002
- \* Coralie LECROT née le 31 Janvier 2002
- \* Illiana GAREL née le 05 Mars 2002
- \* Aurlane AGUILAR née le 26 Mars 2002
- \* Sam GIL né le 31 Mars 2002

Bienvenue à ces petites Valençaises et Valençois. Félicitations aux heureux parents

### MARIAGE

- \* Fabrice LECROT et Corinne RIMASSON mariés le 25 Mai 2002

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux

### DECES

- \* Maurice LEBRET décédé le 4 Février 2002
- \* Andrée PARQUET décédée le 24 Avril 2002

Toutes nos condoléances aux familles éplorées.

## **SAINT NICOLAS**

Nous vous rappelons que la distribution du document pour le recensement des enfants pour la Saint Nicolas a été faite. N'oubliez pas vos enfants et déposez votre coupon avant le 5 JUILLET 2002, date limite, au-delà, aucune inscription sera prise en compte. Merci de votre compréhension.

## **LE MOT DU MAIRE**

Les vacances approchent et comme j'en ai l'habitude je vous communique le bilan des actions menées depuis 6 mois.

Tout d'abord ce semestre a été marqué fortement par les opérations électorales. A Valence-en-Brie comme à l'échelon national on peut regretter le fort taux d'abstention.

Sans vouloir jouer au moraliste, je rappelle que dans une démocratie le droit de vote est essentiel. Il a été chèrement acquis. Le vote des femmes est encore plus récent. Ne l'ignorons pas.

Les travaux du groupe scolaire se poursuivent à un rythme satisfaisant et conformément au calendrier initial. Lors de vos promenades vous pouvez juger de l'avancement. Cependant, l'achèvement sera retardé car nous devons construire une cinquième classe pour accueillir les enfants hébergés au Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (C.A.D.A.). Nous avons obtenu une subvention de l'Etat très importante. La rentrée probable devrait se situer en Janvier 2003. Ce dossier a fait avancer celui des feux tricolores et grâce également à une subvention de l'Etat le financement est pratiquement assuré dans la quasi-totalité. Le premier feu tricolore sera installé sur la RN105 à hauteur de la place de l'Eglise.

Conformément à ce qui vous a été annoncé les travaux d'installation du gaz débiteront bien en Juillet pour une durée de 6 mois.

Une fois encore, je vous fais part de faits regrettables et inciviques commis sur notre Commune :

- dégradation du monument aux morts,
- vol des projecteurs posés au lavoir,
- vol de fleurs place de l'Eglise et au Cimetière,
- Tentative d'effraction du local technique.

Aidez-nous à faire respecter le bien public il en va de notre qualité de vie à tous.

Je vous souhaite d'agréables vacances à Valence-en-Brie ou ailleurs.

Serge VAUCOULEUR

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 JANVIER 2002**

Etaients présents :

Messieurs VAUCOULEUR, DEBRAY,  
Madame FAURE, Messieurs GODRY,  
Madame DUBREUIL, Messieurs  
BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU,  
TISSIER, TOUSSAINT, Madame  
DEBRAY, Monsieur VALOGNES.

Absents avec pouvoir :

Monsieur POULAIN avait donné  
pouvoir à Monsieur GODRY  
Mademoiselle DEBRAY avait donné  
pouvoir à Monsieur DEBRAY  
Monsieur PIERUCCI avait donné  
pouvoir à Madame FAURE

**1- TARIFS TICKETS DE TAXI ET  
GARANTIE DE RECETTES,  
ANNEE 2002**

Vu la circulaire préfectorale,

Le conseil municipal, à l'unanimité  
décide de fixer le prix du ticket de taxi  
aller simple à 1,15 €uro pour l'année  
2002 et 12,49 €uros le prix de la  
garantie de recettes pour l'année 2002.

Ces tarifs prennent effet au 1<sup>er</sup> Février  
2002.

**2- TARIFS TERRASSE L'ETAPE  
DE VALENCE, ANNEE 2002**

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
décide d'augmenter le tarif pour la  
terrasse de l'Etape pour l'année 2002  
soit : 100 €uros

**3- TARIFS CONCESSIONS  
CIMETIERE, ANNEE 2002**

Le conseil municipal, à l'unanimité  
décide de porter les tarifs des

concessions cimetièrre pour l'année  
2002, comme suit :

Perpétuelle : 590 €uros

Cinquantenaire : 328 €uros

Trentenaire : 230 €uros

**4- GAZ DE FRANCE**

Monsieur le Maire présente au Conseil  
Municipal le projet de convention de  
concession pour le service public de la  
distribution qui lie la commune à Gaz  
de France.

Le projet de convention présenté au  
Conseil Municipal se réfère à un  
nouveau cahier des charges de  
distribution publique de gaz approuvé  
au plan national le 8 avril 1994. Ce  
cahier des charges a pour but  
d'instaurer les relations contractuelles  
entre les autorités concédantes du  
service public de distribution de gaz et  
leur concessionnaire national Gaz de  
France et intègre en particulier une  
exigence accrue en matière de  
sécurité (articles 4 et 13), une réponse  
aux questions d'environnement (article  
10), une forte qualité de service à la  
clientèle (article 7).

En outre, la convention prévoit une  
redevance annuelle de concession due  
par le concessionnaire et ayant pour  
objet de financer les frais en cours par  
la commune pour l'exercice du pouvoir  
concedant et de compenser certaines  
charges éventuellement supportées  
par la commune au titre des  
participations aux frais d'établissement  
d'installations appartenant au réseau  
concedé.

Il est proposé au Conseil Municipal  
d'accepter les termes de la convention  
ci-annexée établie pour une durée de  
30 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

#### **5- SIRMOTOM**

Monsieur le Maire explique qu'actuellement aucune délibération ne peut être prise. En effet, les 3 communes concernées ont été reçues en Préfecture. Le retrait des 3 communes semble difficile, même si le Préfet estime que l'on ne peut pas verser de cotisations à deux endroits différents pour les mêmes services.

Le Sirmotom souhaite que chaque commune paie leur part sur l'investissement jusqu'en 2014.

Pour le moment la réflexion est au Sirmotom. Si aucune solution n'est trouvée d'ici le 30 Mars 2002, le Préfet tranchera.

Au SMITOM, à ce jour n'est connu que le montant de la cotisation de traitement des déchets soit 30,50 € par habitant.

#### **6- COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Pour le moment pas de délibération. Monsieur le Maire explique au conseil que l'assainissement sera réalisé cette année à la Courtille.

#### **7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire

La Fondation du Patrimoine versera pour la restauration des Fours à Chaux une subvention de 1 500 €uros. Monsieur le Maire souhaite qu'une adhésion de 15,24 €uros soit versée à cette fondation, le conseil municipal accepte

Le club des Anciens n'ayant plus d'activité, la Préfecture demande une dissolution. Madame PRADES, ayant soldé tous les comptes de cette association, Monsieur le Maire a reçu la somme de 125,77 €uros (825 Frs) qui restait sur le compte du club. Monsieur le Maire propose que cette somme soit versée à la coopérative scolaire, le conseil accepte.

L'école de l'Assomption de Forges, réclame une participation financière pour les enfants de Valence scolarisés dans cet établissement. Le conseil décide qu'aucune participation financière ne sera versée, l'Assomption est une école privée, dont les parents paient pour la scolarité de leurs enfants.

Une dotation de péréquation du Conseil Général a été versée pour un montant de 5863.30 €uros (38460,70 Frs).

Mademoiselle NARME, directrice de l'école remercie le conseil municipal ainsi que les employés communaux pour les travaux effectués dans son logement de fonction.

L'ensemble des jeunes ayant utilisé la table de ping-pong installée au foyer, remercient le conseil municipal pour la mise à disposition de cette table.

Remerciements de Monsieur et Madame TISSIER Duguesclin, de Madame MARCHAL pour les bons des anciens.

Un courrier d'une habitante de Villeneuve la Garenne, ayant suivi notre manifestation pour la RN105, nous fait des suggestions pour la sécurité, notamment : feux tricolores, chicanes, giratoires. Le conseil municipal la remercie pour l'intérêt porté à notre sécurité.

Courrier de Bernard COQUET, nouveau Préfet de Seine et Marne, concernant la RN105. Monsieur COQUET estime que l'accidentologie corporelle est relativement faible en traversée d'agglomération. En effet, ses services, ne recensent qu'un accident en 1996 avec 2 morts, un blessé grave et 4 légers et un accident en 2000 avec un blessé grave et un blessé léger. D'autre part, il ressort que depuis la mise en service de l'Autoroute A5 et l'interdiction du transit des poids lourds dans les villages traversés, prise par les Maires concernés, le trafic aurait diminué de 65 % ! Monsieur Préfet informe la commune que le premier aménagement proposé est la mise en place de feux tricolores, à la charge de la commune.

Reçu la somme de 100 € de Monsieur BRISAC, 30 € de Madame PARQUET, 76,22 € de Monsieur GIACOMO (pizza), pour la coopérative scolaire. Nous remercions ces personnes pour les dons.

Il a été constaté que de nombreux véhicules circulaient dans les chemins. Il est envisagé de mettre des barrières.

Monsieur FROSIO demande l'autorisation d'installer une chaîne à l'entrée du chemin qui mène à sa maison car il a constaté qu'à plusieurs reprises des voitures y circulaient. Le conseil donne son accord.

Stationnement sur l'espace herbeux rue Henri Pelle. Des plots seront installés afin qu'aucune voiture ne puisse stationner.

Le 13 Janvier manifestation à la salle Marius Albert pour les 100 ans de Madame PARQUET, encore tous nos vœux de longévité.

Pas de travaux d'adduction d'eau cette année suite au rendez-vous avec Monsieur POTEAU de la Société des Eaux.

Monsieur DEBRAY

Etude de nouveaux horaires pour la ligne 41 conduisant au lycée de Melun. Suite aux doléances des parents une étude va être réalisée auprès des usagers.

Madame FAURE

Réunion du syndicat des Transports d'Héricy.

La présidente du club des Anciens d'Echouboulains/Valence/Coutençon demande si la commune a versé la subvention.

Monsieur GODRY

L'achat des plaques de rues est-il fait ? Monsieur le Maire répond qu'il faut le prévoir au budget.

Madame DUBREUIL

Demande s'il serait possible de connaître le montant alloué pour le concours des Maisons Fleuries. Monsieur le Maire répond qu'après le vote du budget il sera possible de répondre.

Monsieur LUZU

Suite à la demande d'une habitante de la ruelle en face de la boucherie, Monsieur LUZU propose de nommer celle-ci : « RUELLE DES ENFANTS HEUREUX » en hommage à l'établissement qui a fermé ses portes l'année dernière. Monsieur le Maire répond que c'est une très bonne idée.

Monsieur TISSIER



Demande si les camions, pizza et celui de la boucherie SKIRKA, pourraient s'installer ailleurs. Ces véhicules gênent les locataires.

La commune de Valence-en-Brie organisera cette année le Rallye Intercommunal.

La séance est levée à 22 h 00

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 21 MARS 2002**

L'an deux mil deux, le vingt et un Mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VAUCOULEUR Serge, Maire.

Etaient présents :  
Mr VAUCOULEUR, Mme FAURE, Mrs GODRY, POULAIN, Mme DUBREUIL, Mrs BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, PIERUCCI, TISSIER, Mme DEBRAY, Melle DEBRAY, Mrs TOUSSAINT et VALOGNES

Absent avec pouvoir :  
Monsieur DEBRAY avait donné pouvoir à Monsieur VAUCOULEUR

### **1) COMPTE ADMINISTRATIF EAU POTABLE 2001 :**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2001 service d'eau comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

\*Dépenses : 82 102.08 Francs  
(12 516.38 Euros)

\*Recettes : 96 749.61 Francs  
(14 749.38 Euros)

Avec un excédent de 124 802.03 Francs (19 025.95 Euros)

#### **Section d'investissement :**

\*Dépenses : 193 995.47 Francs  
(29 574.42 Euros)

\*Recettes : 100 294.27 Francs  
(15 289.76 Euros)

Avec un excédent de 79 775.04 Francs  
(12 161.63 Euros)

### **2) COMPTE DE GESTION EAU POTABLE 2001 :**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2001 présenté par Monsieur BACQUET, receveur municipal.

### **3) AFFECTATION DU RESULTAT EAU POTABLE :**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat comme suit :

En section de fonctionnement pour 19 025.95 Euros (124 802,03 Frs)

### **4) BUDGET PRIMITIF EAU POTABLE 2002 :**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2002 du service d'eau comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

\*Dépenses : 32 226.00 Euros

\*Recettes : 32 226.00 Euros

#### **Section d'Investissement :**

\*Dépenses : 46 552.00 Euros

\*Recettes : 46 552.00 Euros

## 5) COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2001 :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2001 commune, comme suit :

### Section de fonctionnement :

\*Dépenses : 2 445 133.19 Francs  
(372 758.15 Euros)

\*Recettes : 4 408 262.71 Francs  
(672 035 32 Euros)

Avec un excédent de 1 963 129.52  
Francs (299 277.17 Euros)

### Section d'investissement :

\*Dépenses : 582 143.31 Francs  
(88 747.17 Euros)

\*Recettes : 4 631 447.73 Francs  
(706 059.65 Euros)

Avec un excédent de 4 049 304.42  
Francs (617 312.48 Euros)

## 6) COMPTE DE GESTION COMMUNE 2001 :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2001 présenté par Monsieur BACQUET, receveur municipal.

## 7) AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE :

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'affectation du résultat comme suit :

En section de fonctionnement (002) pour 132 431.72 Euros (868 695,12 Frs)

En section d'investissement pour apurer le déficit (1068) pour 166 845.45 Euros  
(1 094 434.40 Frs)

## 8) 4 TAXES :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les 4 taxes soit :

Taxe d'habitation 12.09 % (en 2001 12,09 %)

Taxe foncière bâtie 26.29 % (en 2001 26,29 %)

Taxe foncière non-bâtie 73.24 % (en 2001 73,24 %)

Taxe professionnelle 12.55 % (en 2001 12,55 %)

## 9) BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2002 :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2002 comme suit :

### Section de fonctionnement :

\*Dépenses : 632 328.00 Euros

\*Recettes : 632 328.00 Euros

### Section d'investissement :

\*Dépenses : 1 495 618.00 Euros

\*Recettes : 1 495 618.00 Euros

## 10) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

ASSOCIATIONS	2002
Club de Pétanque	400 €
Anciens Combattants	230 €
VALC	460 €
Cyclo-Touriste	275 €
Football	400 €
Karaté	275 €
Majorettes	535 €
Compagnie du Javot	535 €
Judo d'Echouboulains	200 €
Club des Anciens Echou	230 €
Donneurs de sang, A.D.A.P.E.I., Paralyés, Institut Curie, Myopathes, Handisport, SPA, Union départementale des Sapeurs-Pompiers, M.P.C.T.	15.25 € (chacun)
Association Intercommunale des Ecoles	160 €
Association de commerçants	160 €

Pour les associations : Club de pétanque, Anciens Combattants, VALC, Cyclo-Touriste, Football, Karaté, Majorettes, Compagnie du Javot, Commerçants, la subvention sera versée à la remise du bilan financier.

La subvention à la SPA a été votée avec 14 voix pour et 1 contre (Mr VALOGNES). Monsieur VALOGNES juge que cette subvention n'est pas nécessaire puisque la commune a passé une convention annuelle forfaitaire de 178.59 € pour le ramassage des animaux.

#### **11)RETRAIT DES COMMUNES DE PAMFOU, VALENCE-en-BRIE, ECHOUBOULAINS du SIRMOTOM :**

Monsieur le Maire expose :

1) Que les communes de Pamfou, Valence-en-Brie, Echouboulains, adhérentes au SIRMOTOM depuis 1973, ont adhéré également en 1975 pour la première, et 1996 pour les suivantes au District du Châtelet en Brie.

2) Par cette adhésion à ce district, ces communes ont de nouveau transféré les compétences « collecte et traitement » qu'elles avaient au préalable confiées au SIRMOTOM.

3) De ce fait, Monsieur le Préfet de Seine et Marne leur a demandé d'engager une procédure de retrait du SIRMOTOM, car elles ne peuvent pas être adhérentes à deux établissements publics ayant la même vocation.

4) Ces trois communes ont donc demandé leur retrait,

5) Le comité syndical du SIRMOTOM consulté lors de sa séance du 27 février 2002 sur ce dossier a décidé,

d'une part d'accepter le retrait des communes de Pamfou, Valence-en-Brie et Echouboulains du syndicat. D'autre part, pour être conforme à la légalité et compte-tenu des éléments de l'actif du SIRMOTOM auxquels elles ont participé, de demander aux dites collectivités et pour solde de tout compte, le remboursement au prorata de leur population de la moitié des annuités d'emprunt (6 mois) pour l'exercice 2002, c'est à dire ceux contractés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les 3 collectivités abandonnent de leur côté au SIRMOTOM leur droit de copropriété des équipements existants.

6) Conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales les communes adhérentes au SIRMOTOM sont donc appelées à se prononcer également sur ce retrait.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

I- de demander le retrait de la commune de Valence-en-Brie du SIRMOTOM aux conditions énoncées par son comité syndical en date du 27 février 2002.

II- compte-tenu des éléments de l'actif du SIRMOTOM, auxquels elles ont participé, de demander aux dites collectivités et pour solde de tout compte, le remboursement au prorata de leur population de la moitié des annuités d'emprunt (6 mois) pour l'exercice 2002, c'est à dire ceux contractés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les 3 collectivités abandonnent de leur côté au SIRMOTOM

leur droit de co-propriété des équipements existants. Le montant des participations au remboursement des annuités inscrites au budget primitif 2002 est le suivant :

PAMFOU.....3 498.81 €  
VALENCE EN BRIE.....2 737.47 €  
ECHOUBOULAINS.....2 175.83 €

III- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents aux effets de la présente délibération.

## **12) MODIFICATION DES STATUTS DU SIRMOTOM :**

Monsieur le Maire expose :

- 1) Que le régime juridique et fiscal a été profondément réformé par la loi n°99 du 12 Juillet 1999 (JO du 13/07/1999). Les articles 71, 84 et 85 de cette loi définissent les relations entre communes et établissements publics de coopération intercommunale pour la compétence d'élimination des déchets des ménages et sont complétés par l'article 16 de la loi n°99.1126 du 28 décembre 1999 (JO du 29/12/1999).
- 2) Compte-tenu de cette loi, le SIRMOTOM se trouve dans l'obligation d'instituer et de percevoir la taxe ordures ménagères au plus tard au 1<sup>er</sup> Janvier 2003.
- 3) La commune de Ville Saint Jacques a par ailleurs adhéré au District de Moret-sur-Loing au 1<sup>er</sup> janvier 2001, lequel s'est transformé en communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Cette communauté se

substituera donc à Ville-Saint-Jacques à cette date, et sera membre du SIRMOTOM.

- 4) Tous ces éléments, ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle réglementation, contraignent donc le SIRMOTOM à engager une procédure de révision de ses statuts qui prendra également en considération les nouvelles références faites au Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'évolution du syndicat dont les statuts datent de 1972.
- 5) Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres de notre Conseil Municipal sont appelés aujourd'hui à se prononcer sur cette modification des statuts du SIRMOTOM.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- I- D'adopter la modification apportée par le Comité du SIRMOTOM en séance du 27 février 2002, aux statuts du syndicat intercommunal, notamment les articles 1, 2, 16.
- II- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## **13) MODIFICATION DE LA REGIE SALLE MARIUS ALBERT**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier la régie de la salle Marius

Albert pour étendre celle-ci à la régie du vide-greniers-brocante.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la modification de la régie de la salle Marius Albert pour y inclure la régie du vide-greniers-brocante

#### 14) TARIF BROCANTE :

Le conseil municipal à l'unanimité fixe le tarif du vide-greniers-brocante à 1,5 € le mètre linéaire.

La séance est levée à 21 h 00

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2002

L'an deux mil deux, le sept Mai, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VAUCOULEUR Serge, Maire.  
Etaient présents : Messieurs VAUCOULEUR, DEBRAY, Madame FAURE, Monsieur POULAIN, Madame DUBREUIL, Messieurs BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, PIERUCCI, TISSIER, TOUSSAINT et VALOGNES

Absents avec pouvoir :  
Madame DEBRAY avait donné pouvoir à Monsieur VAUCOULEUR  
Mademoiselle DEBRAY avait donné pouvoir à Monsieur DEBRAY  
Monsieur GODRY avait donné pouvoir à Monsieur TISSIER

#### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE 5<sup>ème</sup> CLASSE

Vu le nombre croissant d'enfants à scolariser sur la commune,  
Vu la lettre de l'Inspection Académique relative à la création de nouveaux postes d'enseignants.  
Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de l'Etat pour un montant TTC se décomposant comme suit :

Sur projet en cours :

- Plancher porté sous préau devenant salle de classe,
- Murs de fermeture,
- Menuiseries complémentaires intérieures et extérieures,
- Prolongation des réseaux de chauffage, augmentation de la puissance chaudière et traitement de la chaufferie,
- Revêtements des sols et peintures,
- Modification et extension des clôtures, linéaire complémentaire,
- Modification et extension des aménagements extérieurs, cour de récréation,
- Extension pare-ballon.

#### Reconstruction d'un préau (Préau projet affecté à la nouvelle classe) :

- Gros œuvre, terrassement, fondations par puits,
- Longrines sous murs et poteaux,
- Superstructure en BA, murs, poteaux poutres,
- Couverture tuiles plates dito existant,
- Ravalement dito existant,
- Démolition d'existant déjà construit pour portes de communication avec galerie,
- Sol enrobé sur couche cailloux calcaires et anti contaminant,
- Modification de l'éclairage extérieur

Estimation H.T.....152 449.00 €  
Honoraires architecte/bureau de contrôle/  
SPS..... 22 850.00 €

TOTAL H.T.....175 299.00 €  
T.V.A. 19,60 %... 34 358.60 €

**TOTAL TTC.....209 657.60 €**

Non compris fondations par pieux environ 27 348.93 €  
TTC  
Déplacement poteau EDF sur voirie 2 734.06 € TTC

Sollicite de l'Etat, l'octroi d'une subvention de 239 740.59 €, soit 100 % du montant TTC des travaux

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché public pour la construction de cette classe et du préau et à signer tous actes relatifs à cette affaire si nécessaire.

Accepte de commencer les travaux qu'à réception des notifications des subventions de l'Etat.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES

Vu les nombreux accidents survenus sur la RN105, traversant la commune,  
Vu l'étude de faisabilité pour la réalisation de carrefours à feux, de la DDE en date du 1<sup>er</sup> Mars 2002,

Vu le dossier élaboré par la DDE pour l'installation de feux tricolores au carrefour André Taboulet/place de l'Eglise

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de l'Etat pour un montant TTC se décomposant comme suit :

Etude de faisabilité	2 152,80 € TTC
Travaux d'installation des feux tricolores	47 000,00 € TTC
Honoraires de la DDE	4 000,00 € TTC
<b>Total</b>	<b>53 152,80 € TTC</b>

Sollicite l'octroi d'une subvention de l'Etat d'un montant de 53 152,80 € TTC soit 100 % du montant total.

Accepte le projet établi par la DDE de Nangis.  
Décide de confier la maîtrise d'œuvre à la DDE de Nangis.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à ce dossier.

Accepte d'engager les travaux, uniquement à réception de la notification de la subvention de l'Etat.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR EQUIPER L'ECOLE DE VALENCE EN INFORMATIQUE

Vu la nécessité d'équiper l'école primaire de Valence-en-Brie en informatique,

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de l'Etat se décomposant comme suit :

Réseau de câblage.....	3 330.19 €
16 Postes de travail.....	15 288.89 €
16 écrans et pieds multimédia	3 594.67 €
3 imprimantes laser.....	920.00 €
3 imprimantes jet d'encre.....	744.70 €
17 onduleurs.....	2 462.11 €
1 Routeur.....	377.22 €
1 Switch pour mise en réseau des postes.....	1 538.89 €
Câblages.....	152.44 €

1 lecteur Zip et disquettes...	210.00 €
16 licences Office Xp et média installation.....	1 742.14 €
16 licences Publisher et média installation.....	649.52 €
16 licences anti-virus et média installation.....	625.79 €
Forfait déplacement sur site	60.00 €
Prestation technique, journée technicien réseau...	2 286.75 €
16 contrats de maintenance 3 ans site.....	3 760.00 €
Extension garantie sur imprimantes.....	1 374.00 €
Extension garantie sur onduleur	1 321.75 €

TOTAL H.T.....	40 439.06 €
TVA 19.60 %.....	7 926.06 €

<b>TOTAL TTC.....</b>	<b>48 365.12 €</b>
-----------------------	--------------------

Sollicite l'octroi d'une subvention de l'Etat d'un montant de 48 365.12 € TTC soit 100 % du montant total.

Accepte le devis de la société PROMOSOFT

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Accepte de s'engager auprès de la société PROMOSOFT, qu'à réception de la notification de la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 JUIN 2002

L'an deux mil deux, le treize Juin, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VAUCOULEUR, Maire,

Etaient présents : Messieurs VAUCOULEUR, DEBRAY, Madame FAURE, Monsieur POULAIN, Madame DUBREUIL, Messieurs BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, PIERUCCI, TISSIER, Madame DEBRAY, Monsieur VALOGNES.

Absents avec pouvoir :

Mademoiselle DEBRAY avait donné pouvoir à Madame DEBRAY  
Monsieur GODRY avait donné pouvoir à Monsieur POULAIN  
Monsieur TOUSSAINT avait donné pouvoir à Madame DUBREUIL

#### DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT

Considérant l'arrivée d'un certain nombre d'enfants à l'AFTAM,

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de l'Etat la plus élevée au titre de la DGE pour les opérations suivantes :

- Construction d'une salle de classe, préau et cour de récréation : 243 452 € H.T.
- Installation de feux tricolores : 44 500 € H.T.
- Equipement informatique pour l'école : 40 439,07 € H. .T.

Accepte d'engager ces opérations qu'à réception des notifications des subventions.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces opérations aussi bien la passation de marchés, de lettres de commande et contracter l'emprunt relais pour la TVA.

#### DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Suite à la création de deux postes d'enseignants,

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'octroi d'une subvention pour la 4<sup>ème</sup> classe d'un montant de 30 500.00 €.

Accepte d'engager les travaux qu'à réception de la notification de cette subvention.

#### RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE SEINE ET FORET » DU SYNDICAT DE RAMASSAGE SCOLAIRE D'HERICY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le retrait de la communauté de communes « Entre Seine et Forêt » du syndicat mixte pour le ramassage des élèves à destination

d'Avon et Fontainebleau à compter du 30 Juin 2002 au niveau administratif et l'arrêt des comptes le 30 septembre 2002.

Demande le transfert du siège social à la Mairie de Féricy.

#### CONVENTION FRANCE TELECOM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la convention avec France Telecom, annexée à la présente délibération.

Autorise monsieur le Maire à la signer.

#### CLUB DE FOOTBALL

Monsieur le Maire rappelle les incidents survenus à la salle Marius Albert lors de la rencontre RENDEL/VALENCE EN BRIE. Une enquête auprès de la population avait été menée pour former une équipe avec les enfants. Monsieur le Maire souhaite que ce projet soit remis à plus tard, vu le contexte actuel.

Monsieur le Maire souhaite pour une durée d'un an, que le club ne puisse plus accéder aux vestiaires ainsi qu'au terrain, il demande aux membres du conseil municipal leurs avis.

Monsieur DEBRAY estime qu'il est inadmissible que des sportifs consomment de l'alcool sur un terrain de football, et est d'accord avec Monsieur le Maire.

Madame FAURE demande l'exclusion définitive des auteurs des incidents. Cependant, elle rappelle que les enfants ont passé un bon moment lors du tir aux buts organisé par le club de football à la fête communale.

Monsieur VALOGNES demande que les clés des vestiaires en possession des dirigeants soient remises en mairie et suit la décision du Maire.

Monsieur POULAIN estime que les responsables des incidents devraient être suspendus pour toujours. Il suit la décision de Monsieur Le Maire.

Monsieur BRUNEAU dit qu'il est dommage de sanctionner le club de football vu qu'à Valence il est très difficile d'avoir des associations.

Le reste du conseil municipal est d'accord sur la décision de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire met en délibéré. Ce sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Vol des projecteurs au lavoir. Une plainte est déposée à la Gendarmerie.
- Vol des géraniums au monument aux morts.

Madame FAURE

Réunion de gaz de France avec le lotissement les Flamboyants, pour signature d'une convention

Lors de la randonnée pédestre, Monsieur et Madame BULLOT ont parlé des armoiries des seigneurs de Valence. Mme FAURE propose que les armoiries de la Famille ALLEGRAIN, Seigneurs de Valence de 1400 à 1713 apparaissent sur le papier à entête de la Mairie, ainsi que sur les enveloppes, ces armoiries pourraient devenir le blason de Valence.

L'ensemble du conseil étant d'accord, le secrétariat recherchera les éventuels héritiers afin de leurs demander leur autorisation.

Une réunion s'est tenue le 17 Mai à la Mairie d'Héricy, organisée par le C.N.F.P.T.

Le CNFPT souhaite favoriser l'accès à la formation pour l'ensemble des agents des petites communes. Il a été créé une FIL (Formation d'Initiative Locale) basée sur le volontariat la FIL permet l'accès aux formations en mettant notamment en commun leurs effectifs. Chaque commune doit proposer des stages qui les intéressent. Le stage se déroule alors dans l'une des communes adhérentes à la FIL.

Monsieur TISSIER

signale que le mur du fond du dernier four à chaux est devenu dangereux.

Monsieur ROUSSEAU

signale que de la terre est éboulée de la digue de Monsieur CHERET.

Madame DUBREUIL

demande si la ruelle en face de la Boucherie a été nommée comme l'avait proposé monsieur LUZU « Ruelle des Enfants Heureux », monsieur le Maire répond qu'il faut commander les plaques et qu'une cérémonie officielle sera organisée en présence notamment de Monsieur et Madame LELIEVRE, ex-directeurs de la Maison des Enfants Heureux.

- demande le montant alloué pour les maisons fleuries et les illuminations, Monsieur le Maire répond que le secrétariat va lui fournir ce renseignement.

- Elle demande aussi qui décide de l'achat et de la plantation des fleurs sur la commune, monsieur le Maire répond que c'est lui-même qui fait l'achat et les employés communaux qui plantent.

- demande si il ne serait pas possible qu'elle participe aux plantations, du moins donner quelques idées et conseils, Monsieur le Maire répond pourquoi pas.



## DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique que des crédits supplémentaires doivent être votés pour la construction d'une classe supplémentaire, préau et cour de récréation, l'installation de feux tricolores, l'équipement informatique de l'école :

Section	Sens	Article	Prog.	Recettes	Dépenses
Investissement	Dépense	2313-Constructions	001		+ 278 013.00 €
Investissement	Dépense	2315-Installations de mat. Et outil.	006		+ 53 222.00 €
Investissement	Dépense	2183- Mat. De bureau et informa.	007		+ 48 365.12 €
Investissement	Dépense	2313-Constructions	003		- 12 196.00 €
Investissement	Dépense	2116-cimetières	005		- 15 245.00 €
Investissement	Dépense	2313-Constructions	005		- 55 009.27 €
Investissement	Dépense	020-Dépenses imprévues	OFI		- 20 000.00 €
Investissement	Recette	1321-Subventions Etat	001	+ 194 761.60 €	
Investissement	Recette	1321-Subventions Etat	006	+ 35 600.00 €	
Investissement	Recette	1321-Subventions Etat	007	+ 32 351.25 €	
Investissement	Recette	1641-Emprunts	001	+ 46 716.00 €	
Investissement	Recette	1641-Emprunts	006	+ 8 358.00 €	
Investissement	Recette	1641-Emprunts	007	+ 6 926.00 €	
Investissement	Recette	1328-Subventions autres	003	- 4 878.00 €	
Investissement	Recette	1322-Subventions Régions	005	- 24 010.00 €	
Investissement	Recette	1323-Subventions département	005	- 18 675.00 €	
		TOTAL		277 149.85 €	277 149.85 €

La séance est levée la 21 h 45.

# RESULTATS DES ELECTIONS

## ELECTIONS PRESIDENTIELLES

1<sup>er</sup> tour 21 avril 2002

<i>Inscrits</i>	384
<i>Votants</i>	307
<i>Votes nuls</i>	11
<i>Suffrages exprimés</i>	296
<i>Taux de participation</i>	79.95 %
<i>Taux d'abstention</i>	20.05 %

Bruno MEGRET	09
Corinne LEPAGE	05
Daniel GLUCKSTEIN	00
François BAYROU	08
<b>Jacques CHIRAC</b>	<b>62</b>
<b>Jean- Marie LE PEN</b>	<b>78</b>
Christiane TAUBIRA	07
Jean SAINT-JOSSE	07
Noël MAMERE	15
Lionel JOSPIN	46
Christine BOUTIN	04
Robert HUE	02
Jean-Pierre CHEVENEMENT	22
Alain MADELIN	09
Arlette LAGUILLIER	10
Olivier BESANCENOT	12

2<sup>ème</sup> tour – 5 mai 2002

<i>Inscrits</i>	384
<i>Votants</i>	338
<i>Votes nuls</i>	16
<i>Suffrages exprimés</i>	322
<i>Taux de participation</i>	88.02 %
<i>Taux d'abstention</i>	11.98 %

Jacques CHIRAC	245
Jean-Marie LE PEN	77

## ELECTIONS LEGISLATIVES

1<sup>er</sup> tour 9 juin 2002

<i>Inscrits</i>	385
<i>Votants</i>	270
<i>Votes nuls</i>	10
<i>Suffrages exprimés</i>	260
<i>Taux de participation</i>	70.13 %
<i>Taux d'abstention</i>	29.87 %

Jean-François JALKH	39
Isabelle LARAQUE	09
<b>Yves JEGO</b>	<b>110</b>
Jeanne BORDELET	1
Liliane FAURE	27
Jean-Louis GUERRIER	01
<b>Danièle CHAZARENC</b>	<b>29</b>
Patrick SEPTIERS	10
François TORRENS	00
Mélanie SKADARKA	00
Pierre CARASSUS	31
Harald VERLINDE	03

2<sup>ème</sup> tour 16 juin 2002

<i>Inscrits</i>	385
<i>Votants</i>	242
<i>Votes nuls</i>	4
<i>Suffrages exprimés</i>	238
<i>Taux de participation</i>	62.86 %
<i>Taux d'abstention</i>	37.14 %

Yves JEGO	165
Danièle CHAZARENC	73

## **A NOTER... A NOTER... A NOTER...**

### **RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES ET DES ENCOMBRANTS**

A partir du 1<sup>er</sup> Mai et jusqu'à fin septembre 2002 : tous les mardis et vendredis

### **SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX**

Les Prés Neufs- 77000 Vaux Le Pénil  
01.60.56.54.60-01.64.71.02.81

Si vous trouvez un chien sur la voie publique, avertissez la mairie qui fera le nécessaire

### **URGENCE (SERVICES LOCAUX)**

Sapeurs pompiers.....	18
Gendarmerie.....	17 ou 01.60.69.40.16
SAMU.....	15 ou 01.64.10.67.50
EDF (sécurité dépannage).....	01.60.96.36.29
Horloge parlante.....	36.99
Météo France.....	08.36.68.01.01

### **HORAIRES DU BUREAU DE POSTE**

Levée du courrier : du lundi au vendredi à 16 h 30  
le samedi à 12 h 00  
Ouverture du guichet du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h  
le samedi de 9 h à 12 h  
Numéro de téléphone : 01.60.57.50.55

### **HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Lundi de 15 à 19 h (permanence du maire et des adjoints de 17 h à 20 h) pendant les congés scolaires, pas de permanence, ouverture de la mairie de 14 h à 17 h  
Mardi de 11 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
Jeudi de 14 h à 17 h  
Vendredi de 9 h à 12 h  
En cas de décès pendant le week-end et les jours fériés, contactez les pompes funèbres de votre choix.  
Numéro de téléphone : 01.64.31.81.35 répondeur en cas d'absence  
Numéro du Fax : 01.64.31.88.42 E.Mail : Serge.VAUCOULEUR@wanadoo.fr

### **URGENCE DE NUIT - MEDECINS**

Depuis peu et heureusement, SOS Médecins se déplace jusqu'à Valence-en-Brie. N'hésitez pas si en pleine nuit votre bout'chou a 40° de fièvre, un seul numéro :  
**01.64.10.38.38**

Sachez tout de même que Valence dépend du secteur de Vernou-La Grande Paroisse, en cas d'urgence la nuit ou le week-end vous pouvez contacter l'un des médecins de ces communes.

## VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

### CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Lors d'une demande de carte d'identité, la présence du demandeur est impérative, notamment pour la prise des empreintes digitales.

Pièces à fournir : 2 photos d'identité, 1 copie intégrale de l'acte de naissance, 1 justificatif de domicile, livret de famille, ancienne carte pour un renouvellement (pour les cas particuliers s'adresser en Mairie)

### PASSEPORT

La validité des passeports est passée de 5 à 10 ans le tarif est de 60 €, sauf pour les enfants la validité reste à 5 ans et le tarif est de 30 €.

Pièces à fournir : copie intégrale de l'acte de naissance ou carte nationale d'identité en cours de validité, 2 photos, 1 timbre fiscal (voir ci-dessus), 1 justificatif de domicile, livret de famille, ancien passeport pour un renouvellement.

Les délais de délivrance de ces titres sont d'un mois environ hors périodes de vacances scolaires.

### SUPPRESSION DES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

Les justificatifs de domicile sont supprimés. Les citoyens n'ont plus à fournir de justificatifs de domicile. Il leur suffit de déclarer leur domicile à l'administration qui le demande.

Sauf pour ce qui concerne :

- l'obtention d'une carte d'identité sécurisée ou d'un certificat de nationalité française,
- l'obtention d'un titre de voyage ou de circulation (passeports, sorties de territoire, titre de circulation républicain, etc...)
- l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil,
- l'inscription sur la liste électorale,
- l'inscription scolaire et universitaire.

### CERTIFICATION CONFORMES

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française. Désormais, une photocopie lisible du document original suffit.

Toutefois, si la demande concerne un document destiné à une administration étrangère ou à un organisme étranger, il convient de procéder à la certification conforme du document.

Pour tous renseignements complémentaires sur les nouvelles simplifications des démarches administratives, contactez la Mairie.

### A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile) remplace l'APSD

Dossier à retirer en Mairie, pièces à fournir :  
pièces obligatoires :

\* Justification de votre identité : livret de famille, carte nationale d'identité ou extrait de naissance,

si vous êtes étranger mais ressortissant de la communauté Européenne : passeport, si vous êtes étranger hors communauté Européenne : carte de résidence ou du titre de séjour en cours de validité.

\* dernier avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu

\* Photocopie du dernier relevé des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties,

\* Un relevé d'identité bancaire ou postal

Pièces complémentaires selon la situation du demandeur :

\* justificatifs des ressources du foyer,

\* justificatifs des revenus des capitaux mobiliers et immobiliers imposables ou non ou attestation sur l'honneur que vous n'êtes titulaire d'aucun compte ni livret

\* jugement de tutelle ou curatelle le cas échéant,

\* accord ou refus de prise en charge d'aide ménagère servie par les caisses de retraite,

\* un bulletin de situation en cas d'hospitalisation,

\* un bulletin de situation de l'établissement d'accueil actuel

\* APA en établissement : joindre l'arrêté de tarification de l'établissement.

- Aide sociale à l'hébergement, aide sociale à domicile (à l'exception de l'APA) : si vous avez fait une donation, un partage ou une vente, joindre la copie intégrale de l'acte notarié.

#### RECENSEMENT MILITAIRE

Nous rappelons aux jeunes filles et jeunes hommes qui atteignent 16 ans, qu'ils doivent se présenter en mairie avec le livret de famille et une pièce d'identité pour se faire recenser. A ce

moment là, une attestation leur sera délivrée, utile pour passer certains concours ou examens.

#### INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Dès maintenant, vous pouvez vous présenter en Mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité pour vous faire inscrire sur la liste électorale, et ce jusqu'au 31 décembre. Votre inscription sera effective à partir du mois de Mars 2003.

#### SERVICE DU TAXI COLLECTIF

Un service de taxi collectif est à votre disposition à destination de Montereau au départ de la Mairie, le mercredi à partir de 14 h 30, le samedi à partir de 8 h 45. Tarif aller simple : 1,15 €

## PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATION DE TRAVAUX (de Janvier à Juin 2002)

PERMIS DE CONSTRUIRE			
Numéro	Date	Nom-Prénom	Destination
77480 01 00001-1	18/01/2002	Monsieur VIGIER 5 rue des Carrois	Pavillon
77480 02 00001	28/01/2002	COLLIN Jean-Pierre 5 rue Emile Parquet	Extension et changement d'affectation d'une grange
77480 02 00002	29/01/2002	EL MAOUJOU DI Ali Lot les Flamboyants	Extension habitation
77480 02 00003	05/03/2002	LE ROUZIC Solen 27 bis rue E. Parquet	Agrandissement de la surface habitable
77480 00 00008-1	21/05/2002	JERAMA Eugène 1 rue des Carrois	Modificatif du PC initial pour l'implantation du garage
77480 89 00022-1	11/06/2002	MOIZO Laurent 3 lot les Flamboyants	Modification du garage
DECLARATIONS DE TRAVAUX			
77480 02 00001	28/01/2002	TISSIER Duguesclin 27 rue A. Taboulet	Réfection de toiture d'une grange tuiles en terre cuite
77480 02 00002	29/01/2002	VANNESTE Laurent 8 bis place de l'Eglise	Ouverture de 3 lucarnes
77480 02 00003	14/02/2002	PERREAU Christophe 8 rue d'Echouboulains	Remplacement d'une partie des tuiles à l'identique
77480 02 00004	14/02/2002	PERREAU Christophe 8 rue d'Echouboulains	Ouverture d'un œil de bœuf
77480 02 00005	15/02/2002	Mr et Mme MOAL 8 rue des Carrois	Changement porte de garage en fenêtre
77480 02 00006	18/02/2002	MAHMOUDI Mahmoud 1 bis rue Max Lafon	Clôture en fer couleur noir, parpaings et béton
77480 02 00007	18/03/2002	COIGNARD Michel 16 rue O. Rousseau	Changement fenêtres et porte côté cour
77480 02 00008	21/03/2002	DO COTO Paolo 21 rue A. Taboulet	Pose de 2 velux
77480 02 00009	26/03/2002	ATTOUMANI Kamardine 17 rue Max Lafon	Remaniement de la toiture
77480 02 00010	25/03/2002	EL MAOUJOU DI Ali 8 lot Les Flamboyants	Transformation d'une porte en porte de garage
77480 02 00011	16/04/2002	VERSTRAETE Francinet 25 rue O. Rousseau	Abri de jardin identique à l'existant
77480 02 00012	16/04/2002	BESNAULT Fabien 36 rue E. Parquet	Clôture côté Nationale 105 remise en état du muret + grillage
77480 02 00013	22/04/2002	DO COTO Paolo 21 rue A. Taboulet	Rénovation de véranda, tuiles ton brun, 1 vélux
77480 02 00014	23/04/2002	BERTHAUD Christine 15 bis rue H. Pelle	Changement d'une fenêtre en porte- fenêtre. Portail sur chemin rural en bois
77480 02 00015	23/04/2002	TASSIN Cyrille 8 rue Guy Charles Cros	Création d'un portail
77480 02 00016	02/05/2002	FREMERY Christian 5 bis rue O. Rousseau	Ravalement changement de fenêtre, rehaussement du muret
77480 02 00017	13/05/2002	TORRES Joao 5 rue A. Taboulet	Abri de jardin couleur beige en métal
77480 02 00018	22/05/2002	MASCARIN Fabrice 15 rue des Carrois	Abri de jardin
77480 02 00019	10/06/2002	MOAL Eric 8 rue des Carrois	Abri en bois tuiles identiques à l'existant
77480 02 00020	18/06/2002	REDON Patricia 14 rue Max Lafon	Changement tuiles et changement de lucarnes

# RESPECTONS LA LOI...

## DISTANCES DE PLANTATIONS

Article 671 du code civil

N'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de 2 mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, et la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toutes espèces peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer ses espaliers.

## CHIENS DANGEREUX

Loi du 6 janvier 1999 n°99-5/Arrêté du 27 avril 1999

Tout propriétaire ou détenteur de l'un des chiens classés dans les 2 catégories suivantes est tenu d'en faire la déclaration en Mairie :

### Chiens de 1ère catégorie = chiens d'attaque

- staffordshire terrier (pit-bull)\*
- Américan Staffordshire terrier (pit-bull)\*
- Mastiff ou Boerbulls\*
- Tosa\*

### Chiens de 2ème catégorie = chiens de défense ou de garde

- Staffordshire terrier\*
- Américan Staffordshire terrier\*
- Tosa\*
- Rottweiler (inscrit ou non au LOF)

\*s'ils sont inscrits au LOF (Livre des Origines Français)

Pour répondre à cette obligation légale, présentez-vous en mairie aux heures habituelles d'ouverture, munissez-vous de : carte d'identification ou de tatouage du chien, certificat de naissance du chien inscrit au LOF, éventuellement, carte de vaccination antirabique en cours de validité, l'attestation d'assurance garantissant votre responsabilité civile pour les dommages causés au tiers par votre chien, depuis l'an 2000, certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie.

## DECLARATION DE TRAVAUX

Nous rappelons à nos administrés qu'une déclaration de travaux est nécessaire pour toutes superficies inférieures ou égales à 20 m<sup>2</sup>, pour le ravalement, l'agrandissement d'une fenêtre, le percement du porte, un abri de jardin, une piscine, une véranda, réfection de toiture, etc...

Nous vous rappelons que toutes constructions ou transformations non déclarées peuvent entraîner la démolition de ladite construction.

## BRULAGES

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler du 1<sup>er</sup> Mars au 30 Septembre de chaque année.

« Ceux qui auront contrevenu aux prescriptions ci-dessus seront punis des peines prévues aux articles 178 et 179 du Code Forestier sans préjudice en cas d'incendie de la peine prévue aux articles 320-1, 434 à 437 du Code Pénal et de tous dommages et intérêts. »

## **LE BRUIT DE VOISINAGE**

L'Été revient... et avec lui son lot de bruits en tout genre.

Nous vous rappelons que le bruit de quelle que nature qu'il soit est interdit :

**Tous les jours entre 19 h et 8 h**

**Le samedi entre 12 h et 15 h**

**Le dimanche et les jours fériés, toute la journée.**

Pour tous renseignements, nous tenons à votre disposition, en Mairie, les arrêtés se rapportant à ce sujet. Tous contrevenants s'exposent à des sanctions.

Rappelons que le bruit aussi bien le jour que la nuit, c'est notamment (cette liste est indicative et non exhaustive) :

- \* les cris d'animaux, principalement les chiens,
- \* les jeux bruyants des enfants,
- \* la diffusion du son et de la musique, télévision, chaîne hi-fi...,
- \* les travaux de bricolage, de jardinage,
- \* les réparations de longue durée sur les voitures...
- \* etc...

### **Des solutions existent pour la tranquillité de chacun :**

- \* dans la mesure du possible, choisir pour ses animaux un endroit qui ne gêne pas les voisins, de plus, dresser et faire garder son chien afin qu'il n'aboie pas de manière intempestive, pendant la nuit, enfermer volailles et volatiles dans l'obscurité.
- \* Empêcher les enfants de jouer dans la rue (jardin ?) ou de crier sans raison
- \* Pour une fête essayer de trouver une salle adaptée, sinon prévenez vos voisins, fermer portes et fenêtres, limiter le volume sonore et ne pas prolonger les festivités tard dans la nuit. Malgré ces précautions, ne jamais oublier que l'on risque une contravention pour tapage nocturne. Le droit d'organiser une fête une fois par mois est un MYTHE.
- \* En général, mais surtout tard le soir ou tôt le matin, éviter d'être bruyant sur la voie publique (rires, conversations à voix forte, claquements de portières...) car chacun a droit au sommeil.

**« Respectons la tranquillité d'autrui »**

Extrait de l'arrêté préfectoral sur le bruit



## **NON A LA VIOLENCE VERBALE OUI AU RESPECT DE L'AUTRE**

Tous les enfants, enseignants, employés des cantines ou chauffeurs de bus sont un jour confrontés à la violence verbale.

Depuis une dizaine d'années l'éducation des enfants est manifestement différente. Ils manquent de repères. Pour eux tout est négociable, le règlement comme les notes ou l'autorité de l'enseignant, des employés des cantines, voire même des incivilités envers les chauffeurs de bus.

S'il y a des choses qui peuvent être négociées, il y en a d'autres qui ne peuvent et ne doivent qu'être imposées sans discussion.

Il faut punir en fonction des circonstances (retirer la carte de transport en cas d'attitude grossière vis-à-vis d'un chauffeur de bus, renvoyer un élève de la cantine pour non respect auprès des dames de service, etc...)

**« Le respect est une barrière qui protège autant un père, une mère que les enfants » BALZAC**

Annie DUBREUIL

# L'ADIL

Construire une maison, acheter, rénover, louer un logement, maîtriser l'énergie...

## INFORMATION SUR

### L'HABITAT

L'ADIL vous propose un conseil complet sur le logement

Les financements :

Quels sont les prêts et les aides dont vous pouvez bénéficier ?

Quel est le plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle ?

Des juristes spécialistes du logement, vous établissent à l'aide d'un outil informatique, un diagnostic financier « sur mesure ».

*Un plan de financement bien étudié est un gage de sécurité*

\* **La fiscalité** : impôts locaux, avantages fiscaux...

\* **Les contrats** : contrat de vente ou de construction, contrat d'entreprise, contrat de prêt...

\* **Les assurances** liées à la construction ou à l'habitation

\* **Les relations avec les professionnels de l'immobilier** : notaire, agent immobilier, syndic, architecte, constructeur, établissement de crédit...

\* **La location** : bail, loyer et charges, réparations locatives, démarches pour obtenir un logement social...

\* **La copropriété** : la participation aux assemblées générales, les charges...

\* **Les offres de logements et terrains** : disponibles, à la vente ou à la location dans certains départements.

**L'ADIL VOUS GUIDE  
DANS VOS PROJETS,  
MAIS ELLE N'AGIT PAS  
A VOTRE PLACE. SON  
ROLE EXCLUSIF EST  
DE VOUS INFORMER  
ET DE VOUS  
CONSEILLER.**

## QUI EST A L'ORIGINE

### DE L'ADIL

L'ADIL existe et vous offre un conseil gratuit grâce à la contribution financière de ses membres :

\* Le Conseil Général et les collectivités locales,

\* Le Ministère du Logement,

\* Les professionnels du logement, les organismes HLM, les gestionnaires du 1 % logement, les établissements de crédit...

\* Les organismes d'intérêt général : caisses d'allocations familiales, caisse de mutualité sociale agricole...

\* Les représentants des usagers et des familles

**La diversité des  
membres de l'ADIL est  
la garantie de son  
indépendance**

Votre ADIL (Centre  
d'Information sur

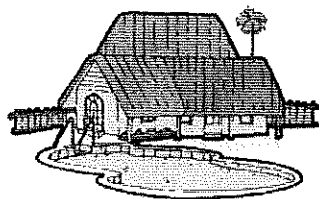
l'Habitat) fait partie d'un réseau national agréé par l'ANIL et conventionné par le Ministère du Logement.

Pour tout renseignement concernant le réseau ADIL composez le

01.42.02.65.95

Internet : [www.anil.org](http://www.anil.org)

Minitel : 3615 code "Infologement" (0.19 € la minute)



#### ADIL de Seine et Marne

MEAUX (77100)

52 rue de l'Abreuvoir

Tél : 01.60.25.11.81

Fax : 01.60.25.49.90

MELUN (77000)

9 place Praslin

Tél : 01.64.87.09.87

Fax : 01.64.87.09.77

#### SENART

Permanences dans diverses mairies.

#### MARNE LA VALLEE

15 rue de la Morte Paye

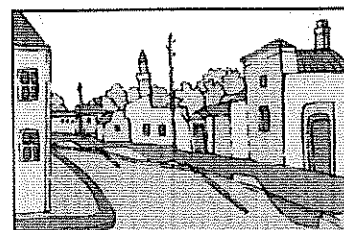
Tél : 01.60.43.56.80

Permanences en Mairies adresses, fréquences et horaires disponibles dans les centres d'information.

PERMANENCE DISNEY sur R.D.V.



Liliane FAURE



AVANT DE VOUS ENGAGER, CONSULTEZ VOTRE ADIL, VOUS Y TROUVEREZ GRATUITEMENT DES CONSEILS OBJECTIFS ET DE QUALITE

# DECHETTERIE

Malgré le retrait de la commune de Valence-en-Brie du SIRMOTOM, la déchetterie est encore accessible jusqu'à l'ouverture de celle du Châtelet en Brie.

L'accès à la déchetterie est réservé uniquement aux particuliers.

Vous êtes limités à 1m3 par semaine.

## Horaires d'ouverture de la Déchetterie de Montereau

### Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :

Lundi, mercredi, samedi 8 h 30 à 12 h 30  
14 h 00 à 19 h 00

Jeudi 8 h 30 à 12 h 30

Vendredi 14 h 00 à 19 h 00

Dimanche 9 h 00 à 12 h 00

### Du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mars :

Lundi, mercredi, samedi 8 h 30 à 12 h 30  
14 h 00 à 18 h 00

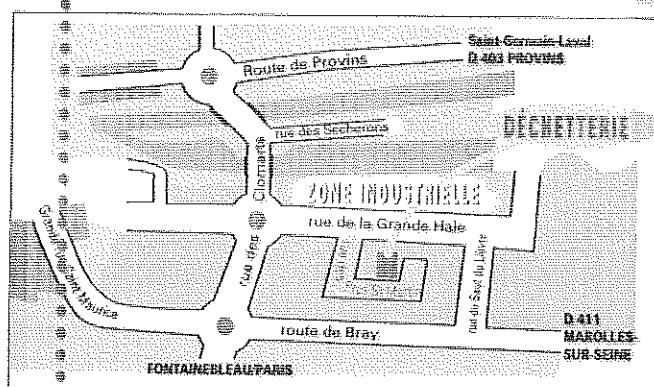
Jeudi 8 h 30 à 12 h 30

Vendredi 14 h 00 à 18 h 00

Dimanche 9 h 00 à 12 h 00

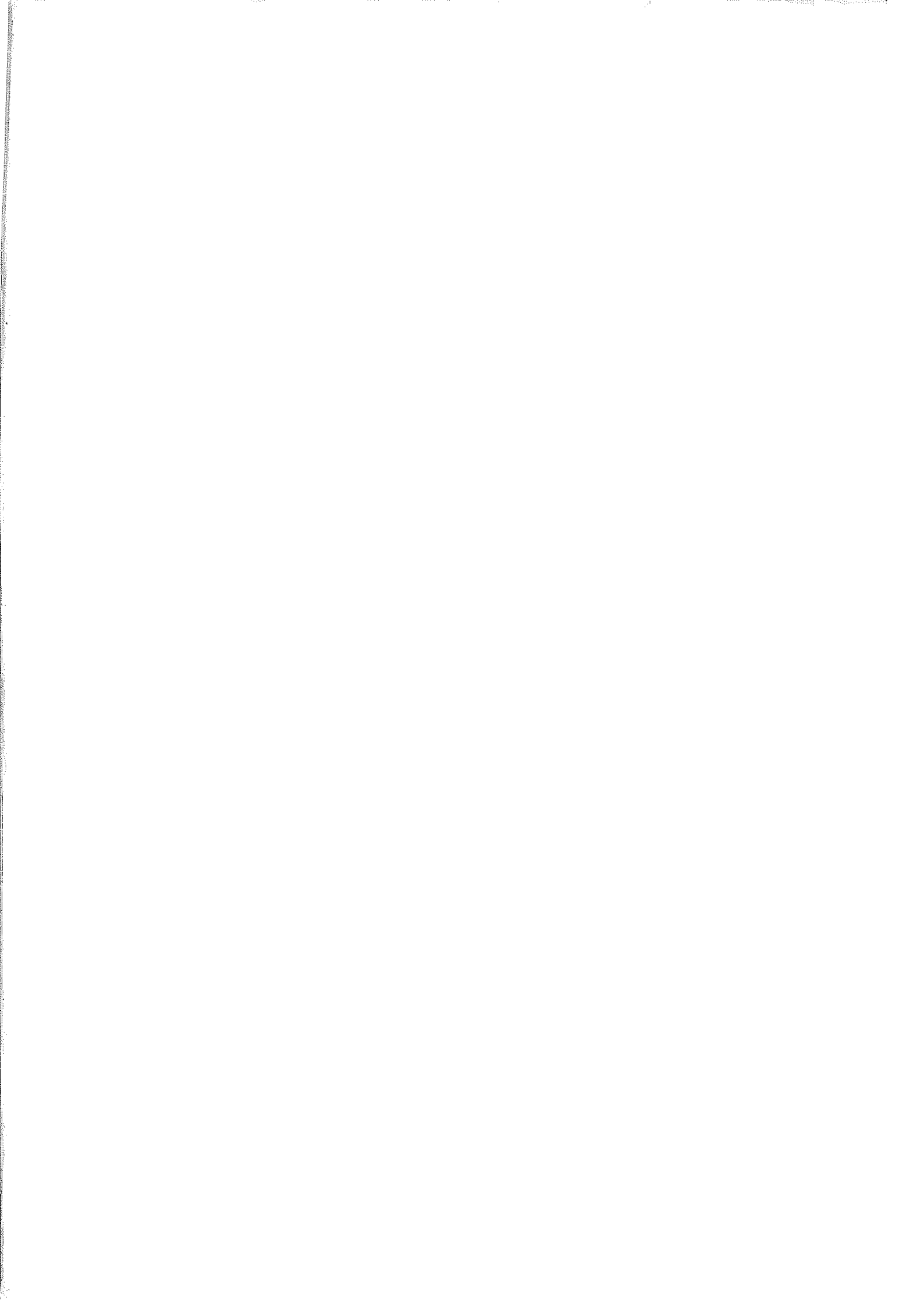
Jours de fermeture : Noël, 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> novembre, Dimanche et Lundi de Pâques.

## Comment accéder à la déchetterie de Montereau ?



Rue des Prés St-Martin - Zone Industrielle  
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE  
Tél. 01 60 57 00 52



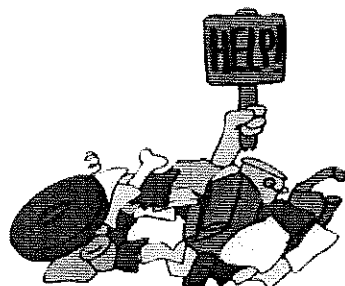


## LE SMITOM

En 1997 l'adhésion définitive de notre commune au District du Châtelet en Brie et récemment la transformation de ce District en Communauté de Communes a généré un changement d'affectation à de nombreux services, en particulier la collecte des ordures ménagères.

Cette collecte était jusqu'à maintenant assurée par les services du SIRMOTOM de Montereau. Du fait des modifications géographiques et administratives citées plus haut, Monsieur le Préfet nous a mis dans l'obligation d'adhérer au SMITOM de Melun. Cela va apporter quelques changements dans nos habitudes : jours et fréquence du ramassage, tri sélectif entre autres. La collecte par le SMITOM a pris effet au 1<sup>er</sup> Mai 2002 et le tri sélectif est prévu pour octobre 2002.

Des documents vous donnant toutes les indications utiles seront distribués dans vos boîtes aux lettres. Prêtez-y attention !



En attendant : 2 Points d'Apport Volontaire sont à votre disposition :

- rue Jean Haderer
- parking des Fours à Chaux.

Comment utiliser ces containers :

**Dans les containers verts**, vous pourrez déposer le verre de couleur dans l'un, le verre incolore dans l'autre. Les interdits : faïence, vaisselle, porcelaine, pots de fleurs, vitres cassées, pare-brise, ampoules.

**Dans les containers bleus**, vous pourrez déposer les journaux, prospectus, magazines... Les interdits les papiers gras ou salis.



A partir du 1<sup>er</sup> Mai 2002 et jusqu'à fin septembre date effective du tri sélectif, les ordures ménagères ainsi que les encombrants passeront le mardi et vendredi. Il n'y a donc plus de passage des encombrants comme au paravant. Les containers actuels, fournis par le SIRMOTOM, restent dans chaque foyer.

Cependant, à partir du mois d'octobre, des sacs de couleurs différentes vous seront attribués pour le tri.

La déchetterie de Montereau est encore à notre disposition jusqu'à la construction de celle du Châtelet-en-Brie.

Sous peu, vous serez contacté par des « ambassadeurs ». Cette personne vous expliquera en détail comme fonctionne le tri sélectif.

Des réunions publiques seront organisées et les membres du SMITOM restent à votre disposition pour tous compléments d'informations au 0800 770 019

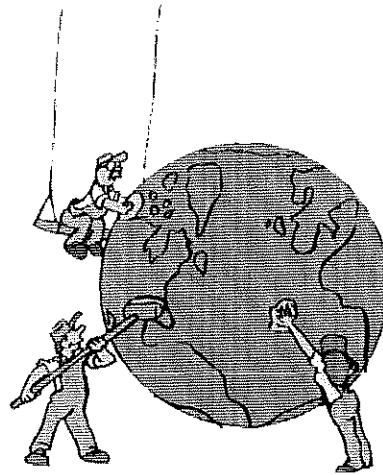
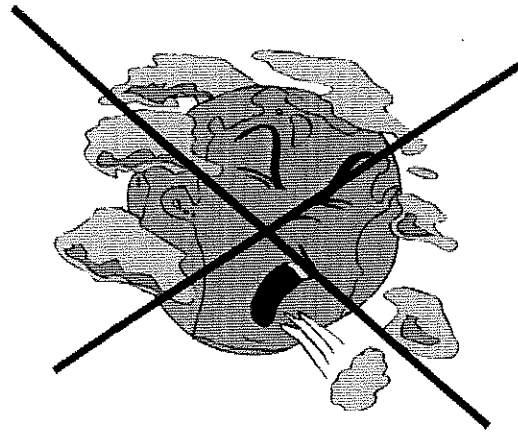


**« Un, je trie... Deux, tu collectes...  
Trois, ils recyclent...**

Trier, c'est faire un geste utile pour soi et pour les autres. Une manière moderne et personnelle de contribuer à la protection de l'environnement.

- Une ville de 150 000 habitants qui trie, c'est la consommation d'énergie annuelle de 750 à 1600 personnes qui est économisée.
- Grâce au recyclage, les emballages trouvent une seconde vie.
- Avec le tri et le recyclage, chacun contribue à faire baisser la pollution et préserve sa santé.
- Entre 700 et 800 kilos de pétrole brut sont économisés pour 1 tonne de plastique recyclé.
- 2,5 tonnes de bois sont épargnées pour 1 tonne de papier-carton recyclé.
- On gagne 1 année de la consommation en énergie de 3 personnes dès que 1 tonne d'aluminium est recyclée.
- 660 kilos de sable sont préservés pour 1 tonne de verre recyclé.
- Chaque tonne d'acier recyclé fait économiser l'énergie que consomme 1 personne en 9 mois.
- 19000 boîtes de conserve = 1 voiture
- 670 canettes = 1 vélo
- 27 bouteilles en plastique = 1 pull polaire

En 9 ans, 42 millions de Français se seront convertis au tri... les non-trieurs sont largement minoritaires aujourd'hui.



Claude GODRY



## **DIX MOYENS POUR TUER UNE ASSOCIATION**

- N'assistez jamais aux réunions
- Si vous venez (un hasard), arrivez en retard
- Critiquez le travail des dirigeants et des membres
- N'acceptez jamais de poste, car il est plus facile de critiquer que de réaliser
- Fachez vous si vous n'êtes pas membre du bureau, mais si vous en faites partie, ne faites aucune suggestion
- Si la présidente vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez rien à dire

Après la réunion, dites à tout le monde que vous n'avez rien appris ou bien dites comment les choses auraient dû se faire.

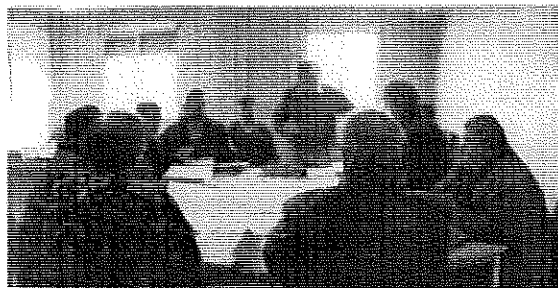
- Ne faites que ce qui est absolument nécessaire, mais quand d'autres membres retroussent leurs manches et donnent leur temps de tout cœur et sans arrière pensée, plaignez vous que l'association est conduite par une clique pleine de vanité
- Retardez le paiement de votre cotisation aussi longtemps que possible.
- Ne vous souciez pas d'amener de nouveaux adhérents
- Plaignez vous qu'on ne publie presque jamais rien de votre activité, mais n'offrez jamais de publier un article, de faire une suggestion ou de présenter un rédacteur

Et si l'association meurt, proclamez bien haut que vous l'aviez prévu depuis bien longtemps.

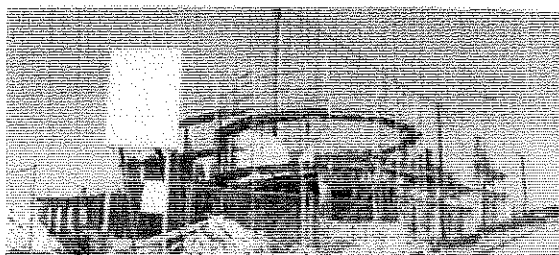
Tiré de la revue de la CNRM – M. R. BLACHERE

Liliane FAURE

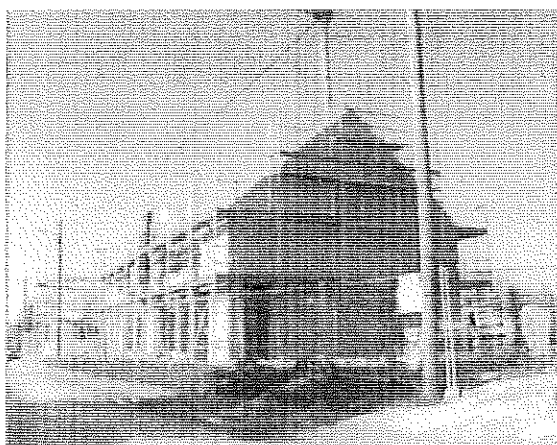
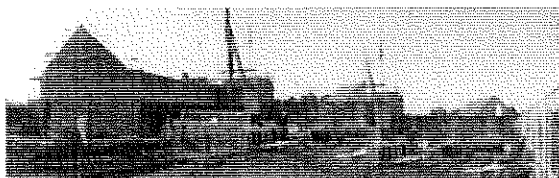
## UNE VISITE DE CHANTIER



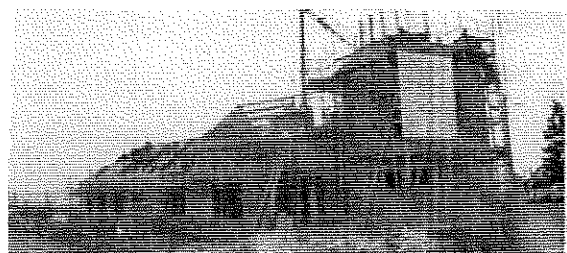
Nos entreprises en réunion



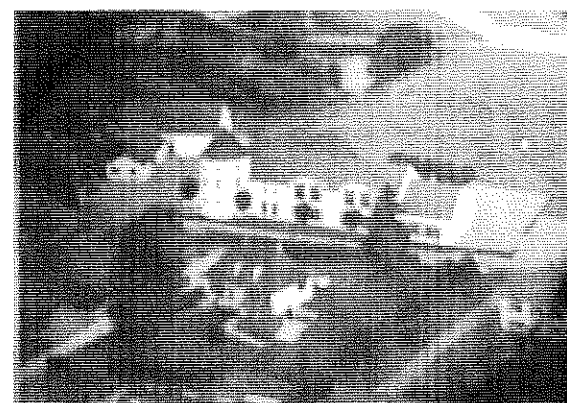
Le commencement de la tour



Les explications de Monsieur ROSIERES,  
architecte

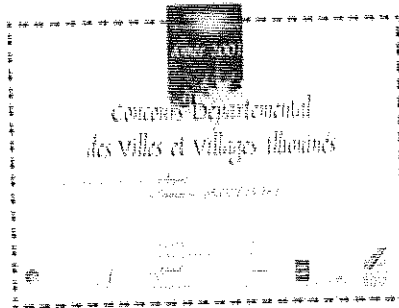


La Tour avance



Le projet final

## LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

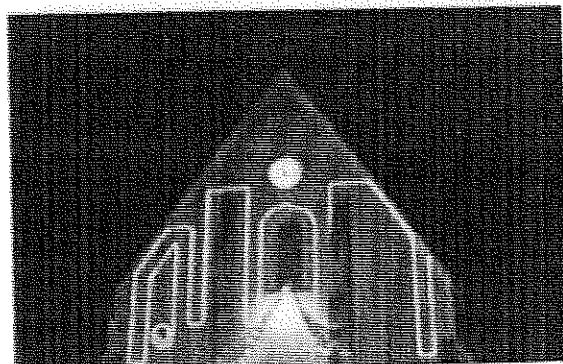


Le diplôme décerné à la commune

Pour la première fois, le conseil général avait organisé un concours des villes et villages illuminés.

Les lauréats étaient :

Monsieur et Madame SANQUER  
Monsieur et Madame VERSTRAETE  
Monsieur DUBREUIL  
Monsieur et Madame COIGNARD  
Monsieur et Madame THUILLIER  
Madame DOUCET



Notre église illuminée pour la circonstance



Le Père Noël était de passage à Valence-en-Brie accompagné de l'ânesse Fanny

## LES VŒUX DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je vous remercie d'avoir répondu si nombreux à notre invitation pour cette traditionnelle cérémonie des vœux. C'est avec un immense plaisir que nous vous accueillons avec un signe tout particulier pour nos nouveaux habitants.

En ce début d'année permettez-moi de vous présenter à titre personnel et au nom du Conseil Municipal que j'ai l'honneur de représenter, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux.

Que cette nouvelle année vous apporte joie, santé et réussite de vos projets pour vous et ceux qui vous sont chers.

Qu'elle apporte un début de paix dans ce monde bien déchiré.

L'année 2001 tant sur le plan international que national aura été particulièrement riche en émotions, deuils et controverses.

Nous avons tous éprouvé de l'horreur lors des attentats de New-York et de l'intensification des tueries israélo-palestiniennes.

Nous n'oublions pas non plus le drame de Toulouse qui a endeuillé beaucoup trop de familles et il faudra bien se poser les vraies questions de gestion des risques industriels.

L'insécurité dans les villes, banlieues et villages reste hélas encore à l'ordre du jour.

L'épidémie de fièvre aphteuse a causé de grands drames.

Sur le plan local se sont déroulées en Mars les élections municipales et je tiens encore une fois à vous remercier de la confiance que vous nous faites.

Les travaux du groupe scolaire ont débuté et nos enfants pourront rejoindre fin 2002 une école aux équipements modernes et soigneusement analysés.

Dans le cadre d'un contrat rural les travaux de notre Eglise Saint-Nicolas vont démarrer très prochainement. Les entreprises ont été choisies et le marché est conclu. L'Evêché a été tenu au courant dès le début.

Vous avez été nombreux à solliciter l'installation du gaz de ville. Les travaux seront entrepris prochainement. Des réunions publiques sont prévues.

Notre préoccupation constante d'améliorer la sécurité sur la Route Nationale 105 a pris une toute autre dimension à la suite d'une manifestation qui a été largement suivie par les Valençois. L'idée retenue pour l'instant s'oriente vers l'installation aux trois carrefours de feux tricolores.

Le début de cette année verra la transformation du district du Châtelet-en-Brie en Communauté de Communes. Des informations vous seront données ultérieurement.

Nous saluons et remercions l'ensemble du personnel (administratifs, agents d'entretien et de service, C.E.S.) pour le travail accompli et leur disponibilité.

La mise en place des 35 heures a été effective dès le 1<sup>er</sup> décembre 2001.

Comme chaque année je voudrais maintenant me tourner vers différents acteurs de la vie économique et sociale :

- nos Présidents et membres des Bureaux d'Associations : bénévoles ils contribuent à l'animation de votre village.

Je veux saluer aujourd'hui tout particulièrement :

- L'association des Commerçants et Artisans de Valence-en-Brie qui ont animé lors de diverses occasions notre village : journées gastronomiques, journées d'Halloween.

- Madame LÉBOVICI qui au cours de trois sessions de formation nous a sensibilisés à l'Euro. Si certains d'entre vous souhaitent que soit organisée une nouvelle session après les premières semaines d'utilisation de cette nouvelle monnaie faites-nous le savoir. Merci Madame LÉBOVICI de votre action bénévole.

- Nos enseignants : soyons conscients de l'importance de leurs tâches et de leurs responsabilités.

- Nos chefs d'entreprise et d'exploitation, nos commerçants. Je le dis souvent un village sans commerçants est un village mort. Favorisons le commerce local. Il est bien dommage que notre village soit déjà privé d'une boulangerie.

Pour terminer je voudrai saluer et présenter mes vœux les plus chaleureux à tous nos politiques locaux : mes collègues Maires, leurs Adjointes et leurs Conseillers, le Conseil Municipal de Valence.

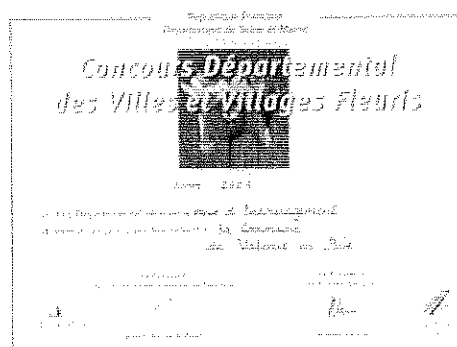
Je n'oublie pas non plus les relations de qualité que j'entretiens avec les représentants de tous les services de l'Etat, notamment la DDE, la Gendarmerie, les Pompiers, la Poste, l'EDF, pour ceux que je rencontre le plus souvent et bien d'autres encore.

A vous tous ici présents bonne année.

Que tous ces vœux soient entendus et retrouvons nous autour du verre de l'amitié.

Encore un tout petit instant d'attention car nous profitons de cette réunion pour récompenser nos Valençois qui contribuent à embellir notre village et honorer André GARPIEL avec la remise des diplômes correspondant aux médailles d'Or et de Vermeil du travail.

Serge VAUCOULEUR

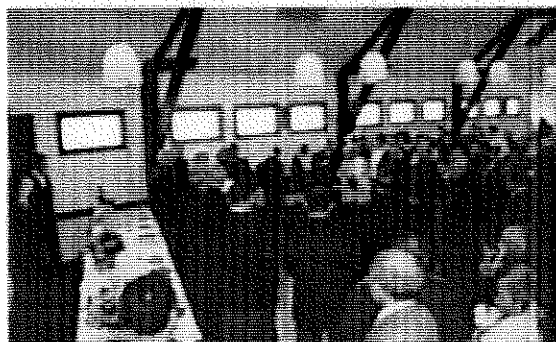


## UNE CENTENAIRE A VALENCE

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,  
Chère Madame PARQUET

Un siècle, 100 ans c'est toute une vie, c'est une époque incarnée par vous Madame PARQUET. Aujourd'hui nous fêtons cet anniversaire symbolique et extraordinaire.

J'avais demandé à Jacqueline GUILLAUMOND, votre fille, de me parler de votre vie. La qualité, la richesse du document qu'elle m'a remis m'ont stupéfié, car Jacqueline avec l'esprit de synthèse dont vous faites preuve j'ai l'impression depuis de connaître votre famille autrement que par l'Etat-Civil. Je vais donc lire ce regard sur le passé auquel je ne change même par une virgule.



« Andrée GRIEU est née le 13 Janvier 1902 à PARIS 18<sup>ème</sup>. La famille dit toujours qu'elle est née sur les marches du Sacré Cœur. En effet, la rue Berthe où habitaient ses parents se termine sur la montée en marches du Square Willette, Place Saint Pierre. Elle est prématurée et si petite qu'on dut la mettre dans une boîte à chaussures avec du coton. Elle avait déjà

une petite sœur de 2 ans, Marie-Thérèse qui décéda à l'âge de 7 ans de la diphtérie. 20 mois après Andrée naissait Henriette sa sœur cadette.

Leurs parents prennent un commerce boulevard Magenta et installent leur résidence à GARGAN. C'est la grand-mère maternelle qui va élever les filles. Elles font de la musique, de la peinture. Puis Andrée ira à l'école rue d'Abbeville et deviendra modiste. Henriette sera professeur de piano et violon.

Leur père Louis GRIEU reviendra de la guerre en 1918 fatigué et las de la ville. Il décide de changer d'activité et achète la ferme de Gaillard (à côté de Valence).

Mais Madame GRIEU et ses filles ne sont guère habituées à ce genre de vie et ont bien du mal à s'y faire.

Aussi, Monsieur GRIEU revend Gaillard et achète l'épicerie, café, restaurant au coin des rues Guy Charles Cros et André Taboulet à Valence. La vie y est plus agréable ; les jeunes gens du pays papillonnent autour des filles. Ils grimpent le piano dans la voiture à cheval et organisent des bals dans les villages des environs.



Henriette va se marier la première en 1922 à Alexandre MAILLARD, pâtissier et Andrée épouse en 1924 René PARQUET qui va devenir gendarme. Gisèle MAILLARD naîtra en 1923 à Valence.

Puis les époux GRIEU vendent Valence et achètent un hôtel restaurant à Château Landon : « L'Auberge du Chapeau Rouge et du Lion d'Or ». C'est là que naîtra Jacqueline la fille d'Andrée et René en 1928.

René PARQUET est nommé à Sevran Livry où Andrée mettra son fils, Yves, au monde en 1931.

Après un passage à la Gendarmerie de Longjumeau, René PARQUET, est nommé chef à PARIS Exelmans.

Andrée travaille à la maison : peinture sur porcelaine, confection, bonneterie pour bébés, etc... L'été elle tient la pâtisserie-confiserie de sa sœur et de son beau-frère –annexe de la plage- à Cayeux sur Mer où toute la famille se retrouve pour des vacances actives.

La guerre et l'exode les bousculeront comme tout un chacun. Cependant, ils resteront à Exelmans jusqu'à la retraite de René en 1950.

Andrée ouvre alors une confiserie « Le Palet d'Or » à Charenton-Le-Pont où de nombreux Valençois font étape et se désaltèrent.

Les enfants se sont mariés, les petits enfants sont nés : Jean-Louis en 1951 et Annick en 1954 chez Jacqueline puis Catherine en 1955 chez Yves.

Mais son mari décède en 1966. Elle va alors vendre son affaire et retourner vivre à Valence, dans la maison familiale où René est né et où elle vit encore actuellement.

Malgré les aléas des guerres, les vicissitudes comme dans toute vie on peut cependant dire que la sienne fût longue et belle ».

Merci Jacqueline de nous avoir fait vivre cette page d'histoire.

Madame PARQUET, votre longue vie est composée aussi des pages de l'histoire contemporaine. Sans que la liste en soit exhaustive permettez-moi de rappeler certains évènements et inventions à caractère dramatique, grave, léger :

1904 invention par des Français du ralenti au cinéma

1906 1<sup>er</sup> mai – grève générale en France pour obtenir la journée de 8 heures, mort de Cézanne

1907 demoiselles d'Avignon par Picasso

1908 filtre à café (allemand)

1909 auberges de jeunesse (initiative allemande)

1913 Raymond Poincaré est élu Président de la République. Vaccin anti-diptérie.

1914 déclaration de guerre de l'Allemagne à la France. Vote de l'impôt sur le revenu. Première transfusion sanguine à Biarritz.

1918 armistice de Rethondes

1921 BCG

1922 Code de la Route

1926 Fête des mères

1927 Miss France

1928 Pénicilline

1929 démission de Poincaré, Briand lui succède

1933 la condition humaine par Malraux

1934 Frédéric et Irène Joliot Curie découvrent la réactivité artificielle

1936 congés payés et semaine de 40 heures

1939 Le Royaume Uni et la France déclarent la guerre à l'Allemagne

1944 débarquement en Normandie le 6 juin

1945 Carné/Prévert : les enfants du paradis

1946 première génération d'ordinateurs à tubes électroniques

1947 Robert Schuman forme un nouveau gouvernement, invention du microsillon

1948 invention du transistor

1950 plan R. Schuman sur la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

1954 René COTY est élu Président de la République

1956 première bombe au cobalt dans une clinique parisienne

1957 mise en orbite du premier satellite artificiel au moyen d'une fusée par l'Union Européenne

1958 gouvernement du Général de Gaulle, 1<sup>er</sup> Président de la Vème République. Première tondeuse à gazon

1959 Godard/Truffaut : la nouvelle vague

1960 invention du laser

1962 élection du Président de la République au suffrage universel

1964 première tentative de la greffe du cœur

1965 réélection du Général de Gaulle. Troisième génération d'ordinateurs

1968 Mai – mouvement mondial de contestation, 6 millions de grévistes

1969 démission du Général de Gaulle. Georges Pompidou est élu 2<sup>ème</sup> Président de la Vème République. Armstrong : premier homme sur la lune

1971 4<sup>ème</sup> génération d'ordinateur

1974 Décès de Georges Pompidou. Election de Valéry Giscard d'Estaing, 3<sup>ème</sup> Président de la Vème République

1979 création de l'Ecu, monnaie de référence européenne. Premières élections du parlement Européen au suffrage universel

1981 élection de François Mitterand, 4<sup>ème</sup> Président de la Vème République

1995 élection de Jacques Chirac, 5<sup>ème</sup> Président de la Vème République.

J'arrêterai là cette énumération qui pourrait devenir fastidieuse et les quinze dernières années sont encore proches de notre mémoire.



Le mois de Janvier est consacré aux vœux. Madame PARQUET je vous adresse en mon nom et au nom du Conseil Municipal nos vœux les plus sincères pour 2002.

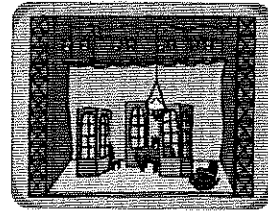
Mille souhaits aussi à vos enfants, petits enfants qui vous entourent avec tant d'amour.

Permettez-moi d'adresser à Jacqueline GUILLAUMOND que je connais bien tous mes vœux. Vous êtes une femme généreuse, éminemment sympathique et ce que je vous vois faire au quotidien pour votre maman m'inspire un profond respect. Que 2002 comble tous vos désirs et apporte aux personnes âgées des enfants aussi aimants que ceux de Madame PARQUET.

Merci de nous associer mon épouse et moi-même à votre fête familiale.

Merci de m'avoir écouté.

Serge VAUCOULEUR



## LA COMPAGNIE DU JAVOT

La compagnie du Javot remercie énormément les 40 Valençois venus assister à nos 2 représentations, les 23 et 24 février 2002. (la salle des fêtes étant uniquement disponible à ces dates là).

Et pourtant...

Une publicité dans chaque boîte aux lettres

Un panneau publicitaire à chaque carrefour

200 heures de répétitions

40 heures de création décor et montage technique

9 comédiens

5 techniciens

900 euros de frais

200 euros de recette...

ET QUE VIVE LE THEATRE !!!



## THE DANSANT



Le 24 Mars, Xavier Collard avait organisé, avec son orchestre habituel, un thé dansant où un peu plus de 80 personnes se sont réunies pour danser, manger et boire (comme d'habitude).

Ce fut un après-midi bien rempli où se sont entendus des tangos, valse et autres musiques des années 60.



Nous avons eu une belle prestation dansante de la part de Sylvie qui était merveilleuse et Stéphane qui nous a fait un tour de chant superbe. Les p'tits jeunes de M6 peuvent aller se rhabiller. Tous nos danseurs de tous âges ont été merveilleux.



Nous attendons maintenant le prochain avec impatience et remercions très sincèrement Xavier Collard pour ce dimanche plus qu'agréable.

Un petit regret, c'est qu'il y avait peu d'élus. Monsieur le Maire, venu avec beaucoup de monde, a bien dansé, je peux vous l'assurer.

Marie-Thérèse DEBRAY

## UNE CHASSE A L'ŒUF



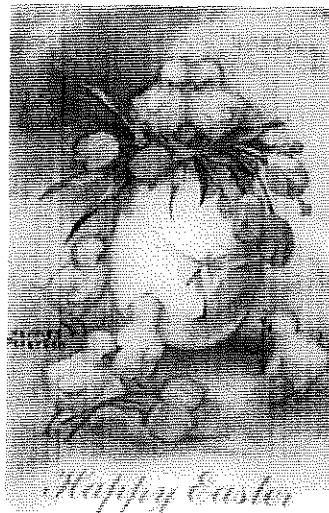
Que de petit monde ce dimanche de Pâques par ce matin heureusement ensoleillé.

Il est vrai que dans leur vol de retour de ROME nos cloches avaient semé une énorme quantité d'œufs en chocolat et autres confiseries tout autour de l'église.

A l'heure H, et départ donné, ce fut une ruée vers le ramassage de cette manne tombée du ciel, les plus hardis en avant, mais tout le monde je crois y a trouvé son compte.

Merci à l'association des commerçants de Valence et aux autres généreux donateurs pour la réussite de cette matinée.

Claude GODRY



## **GAZ DE FRANCE**

Après la réunion du 4 Avril, concernant les prêts et des informations diverses, a eu lieu le 6 Avril 2002 le salon du chauffage à la salle Marius Albert.

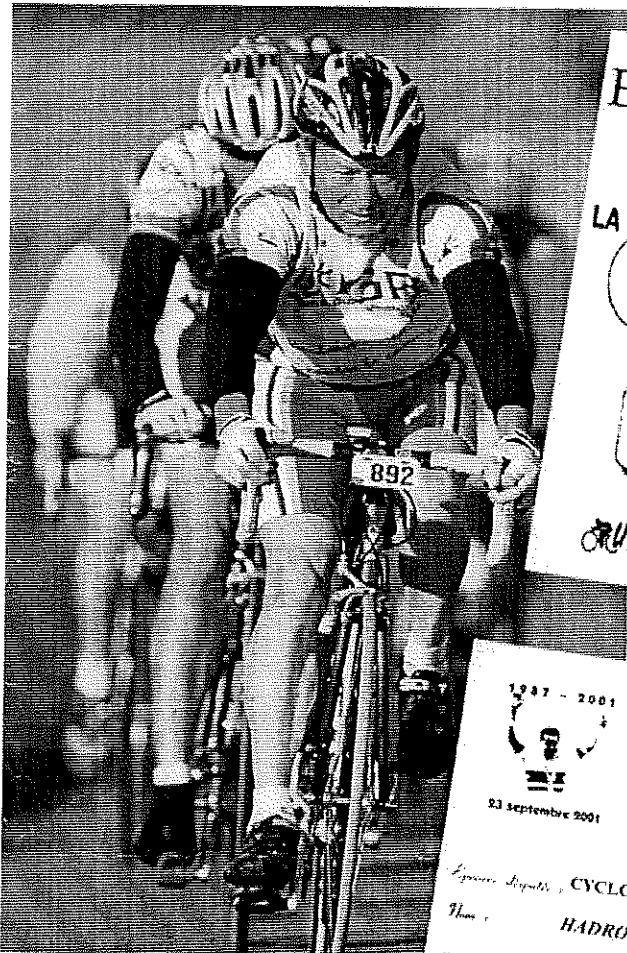
Pour les personnes désireuses de s'informer voire d'installer le gaz, voici la liste des entreprises agréées Gaz de France, ainsi que le numéro de téléphone du commercial s'occupant de Valence-en-Brie.

Entreprises	Adresse	Téléphone
BALLERY SARL	18 rue Paul Jozon, BP40 77872 MONTEREAU CEDEX	01.64.32.00.22
C.V.E.I.	13/15 rue Sermonoise 77380 COMBS LA VILLE	01.64.88.60.50
DUPONT SARL	32 rue Saint Laurent 77148 LAVAL EN BRIE	01.60.96.82.11
LEROUX GONSSARD SOCIETE NOUVELLE	1 rue Saint Fiacre 77210 AVON	01.60.72.07.00
LETOUZE DANIEL	22 bis boulevard Chéreau 77130 MONTEREAU	01.64.32.55.88
MERIGOUX CLAUDE	14 rue de la Harpe – Le Chesnoy 77670 VERNOU LA CELLE SUR SEINE	01.64.23.36.48
REALITHERM	1 ZAC des 18 Arpents 77169 BOISSY LE CHATEL	01.64.65.54.90
TURPIN	38 bis rue Basse Roche 77130 LA GRANDE PAROISSE	01.64.70.06.85
VAN POUCKE JEAN-JACQUES	22 rue de la République 77590 BOIS LE ROI	01.64.81.14.50

Monsieur LECUYER, commercial Gaz de France 01.64.41.57.17

Liliane FAURE-Angélique BISCHOFF

## Le Vélo – Une passion



### BREVET RANDONNEUR SPORTIF



Décerné à : HADROT MICHEL

Dossard 638

Catégorie : 1 > Hommes de 50 et plus

Temps : 05:46:22.70 Médaille BRONZE

Pour sa Participation à Moyenne 26.503 KM/H

LA "77" 2002  
Organisée à VAUX le PENIL par l'ASPTT MELUN le 7 Avril

Autolep

07/04/2002

Jean Claude BETHSY  
Président Section Cyclisme  
ASPTT MELUN

1987 - 2001



### "La Stéphen ROCHE"

14<sup>ème</sup> édition

Cycloloisir de 72 km

Cyclo sportive de 159 km

Epreuve départ : CYCLOSPORTIVE

Nom : HADROT

Dossard n° : 892

Temps réalisé : 06:14:29

Classement overall : 825

Prénom : Michel

Catégorie : E

Moyenne horaire : 23,88

Classement catégorie : 32



Médaille obtenue : BRONZE

SAURANCE 23 SEPTEMBRE 2001

La Stéphen ROCHE 2001

à CERGY-PONTOISE



LOOK

Nous aussi avons notre champion cycliste... Michel HADROT

Un exemple pour les jeunes et les moins jeunes, les hommes et les femmes, les amoureux de la "petite reine", les masos (car il faut y être), les inconditionnels des régimes... Si vous vous "tapez" quelques petites côtes (et non côtelettes) à une bonne moyenne, vous en perdrez des calories. Et le plaisir de l'effort physique, c'est un plaisir que vous ne soupçonnez pas. Vous n'avez peut-être pas le temps d'apprécier la beauté des paysages, mais ça il faut le demander à Michel. Mais s'il n'a pas eu un instant pour regarder les alentours, son endurance, sa régularité et sa ténacité lui ont permis d'obtenir la médaille de Bronze à "La Stéphen ROCHE". Quelle audace !

Bravo Michel pour tous tes efforts qui sont récompensés. Nous te félicitons et attendons les prochains résultats avec impatience (attention quand même aux chutes).

Marie-Thérèse DEBRAY

## LE REPAS DES AINES



J'ai bien mangé, j'ai bien bu, ainsi que nos élus. Voilà en résumé ce que nous pourrions dire de notre repas des anciens. Nous sommes repartis la peau du ventre bien tendue après avoir entonné quelques chansons (un peu aiguës !)



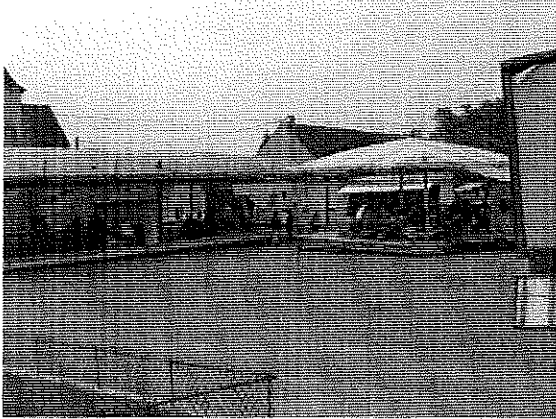
Espérons tous nous revoir l'année prochaine en pleine forme. Merci à Suzy pour l'excellent repas qui nous a régalés.

Marie-Thérèse DEBRAY



## FETE COMMUNALE DU 4 et 5 MAI 2002

**La place de l'Eglise**  
transformée en champ de foire pour la  
circonstance



Le manège enfantin a ravi les petits,  
pendant que les grands  
« tamponnaient »

**La Foulée Valençoise**  
La remise des récompenses



De nombreux participants petits et  
grands étaient au rendez-vous comme  
chaque année



Les appartements des forains, fidèles  
au rendez-vous



beaucoup de participants à  
récompenser



## Le tir au but



Le club de football a organisé pour les enfants un concours de tir au but

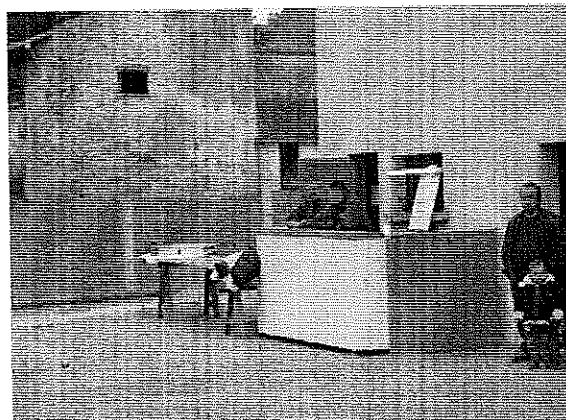
## Concours de pétanque



Alors, tu tires ou tu pointes ?



Dans le mille !! bravo



Le Président et son secrétaire, ravis de l'affluence, malgré le mauvais temps

## La Brocante



organisée par la municipalité, cette brocante a remporté un vif succès avec une quarantaine d'exposants et une foule de chineurs dès 7 h 30



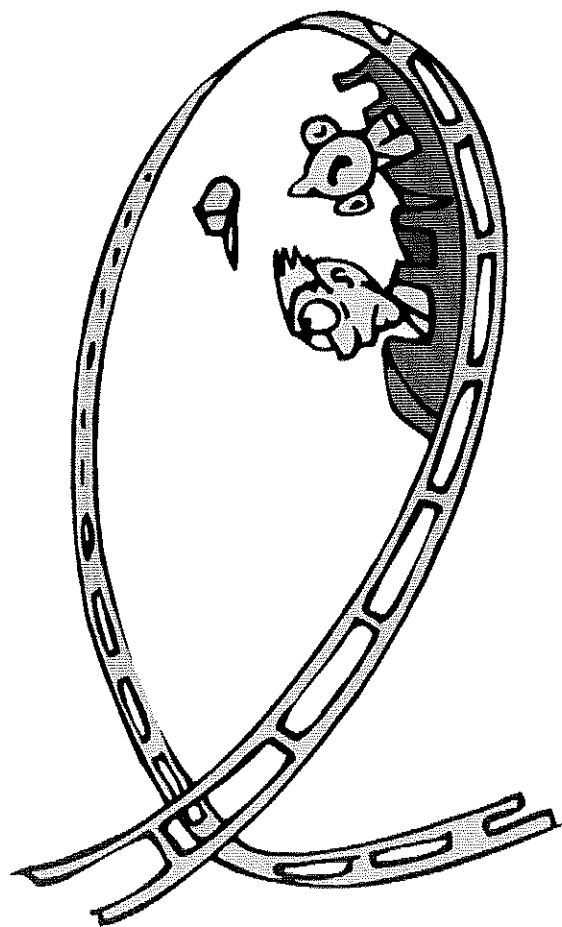
Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine



les exposants ravis malgré le froid ont vendu quelques objets bien malgré eux !!



J'achète... ou j'achète pas...



## RESULTATS DE LA 10<sup>ème</sup> FOULEE VALENCOISE

Cette 10<sup>ème</sup> foulée valençaise a compté un total d'une soixantaine de concurrents petits et grands, à qui nous adressons toutes nos félicitations.

POUR 1 TOUR DE STADE

### CATEGORIE ENFANTS - FILLES - 9 ans :











🏆	1 <sup>ère</sup>	EL MAOUJOURI Nora
🥈	2 <sup>ème</sup>	ROESLER Coraline
🥉	3 <sup>ème</sup>	LECORCHE Lucie
🥈	4 <sup>ème</sup>	ATTOUMANI Cynthia
🥈	5 <sup>ème</sup>	MONTAY Clémence
🥈	6 <sup>ème</sup>	BRUN Audrey
🥈		ROESLER Capucine
🥈		GANDILLAT Clémence

### CATEGORIE ENFANTS - GARCONS - 9 ans :








🏆	1 <sup>er</sup>	PRONO Gwendal
🥈	2 <sup>ème</sup>	PASSERARD Kévin
🥈	3 <sup>ème</sup>	LUZU Baptiste
🥈	4 <sup>ème</sup>	AIT-BELARBI Alexandre
🥈	5 <sup>ème</sup>	DAFONSECA Antony
🥈	6 <sup>ème</sup>	DESCUSSE Thibault
🥈	7 <sup>ème</sup>	BISIAUX Alexandre
🥈	8 <sup>ème</sup>	FRENCHÉ Luc
🥈	9 <sup>ème</sup>	LEROUX Christophe
🥈	10 <sup>ème</sup>	LECROT Nicolas
🥈	11 <sup>ème</sup>	JOFFARD Dylann
🥈	12 <sup>ème</sup>	DE CASTRO Joë
🥈	13 <sup>ème</sup>	ARMAND Virgile
🥈	14 <sup>ème</sup>	ARMAND Tancrede

## POUR 2 TOURS DE STADE

### CATEGORIE ENFANTS- FILLES de 10 à 12 ans :

	1 <sup>ère</sup>	CORTAIS Bérénice
	2 <sup>ème</sup>	TISSIER Laurie
	3 <sup>ème</sup>	BRUN Aureline
	4 <sup>ème</sup>	CHEDRI Mélody
	5 <sup>ème</sup>	BISIAUX Aurélie
	6 <sup>ème</sup>	AIT-BELARBI Pauline
	7 <sup>ème</sup>	GALAND Noémie
	8 <sup>ème</sup>	LEROUX Céline
	9 <sup>ème</sup>	DESCUSSE Manon
	10 <sup>ème</sup>	ABRAHAM Maud

### CATEGORIE -ENFANTS GARCONS de 10 à 12 ans :

	1 <sup>er</sup>	HERBLOT Jimmy
	2 <sup>ème</sup>	ROESLER Vivien
	3 <sup>ème</sup>	COLLARD Benjamin
	4 <sup>ème</sup>	DA SILVA Geoffrey
	5 <sup>ème</sup>	PRIXAIN Charles
	6 <sup>ème</sup>	ESTUPINA Thomas
	7 <sup>ème</sup>	FRENCHÉ Marc
	8 <sup>ème</sup>	PILLER Steeve

POUR 7km

CATEGORIE FEMMES -

*Juniors*

- ♀ TRENIER Solène
- ♀ TRENIER Sophie

*Vétérans*

- ♀ VIONNET Josiane
- ♀ TRENIER Evelyne

CATEGORIE HOMMES -

*Juniors*

- ♀ TRENIER Sylvain
- ♀ GORTAIS Adrien
- ♀ PIERUCCI Matthieu
- ♀ BRANGER Sébastien

*Seniors*

- ♀ MENEZ Joël
- ♀ LAVANDIER Dominique

*Vétérans*

- ♀ GOUYON Bernard
- ♀ SOUVERAIN Christian
- ♀ PASDERMADJIAN Didier
- ♀ TRENIER Christian
- ♀ DESCUSSE Daniel
- ♀ GALAND Régis

Et à l'année prochaine - Bon entraînement.

Liliane FAURE

**JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR DES  
VICTIMES ET DES HEROS DE LA  
DEPORTATION  
28 AVRIL 2002**

Discours lu par Monsieur le Maire

Au lendemain des crimes sans précédent qui ont marqué la Seconde Guerre Mondiale, tragédies parmi lesquelles celles de la déportation et de l'internement ont une place déterminante, les rescapés, qui avaient subi le poids des exactions, ont salué la création d'institutions internationales, dont l'Organisation des Nations Unies, et la mise en jugement des principaux responsables des crimes commis par les nazis et les impérialistes japonais.

Pendant près de soixante ans, les conflits généralisés ont pu être évités grâce, entre autre, au rôle de l'ONU ; cependant les foyers de tension et les conflits locaux appartiennent à l'actualité quotidienne, les extrémistes sévissent, la misère, le dénuement voire la famine et l'humiliation affectent une grande partie de l'humanité et la poussent inéluctablement à des actes de désespoir. La torture est toujours employée, la peine de mort pratiquée dans de nombreux pays.

Les rescapés survivants et les familles de disparus se refusent à oublier leurs espoirs, se refusent à la résignation.

Ils s'adressent à la jeunesse pour, qu'à son tour, prenant exemple de ce qu'a été la Résistance pendant la seconde guerre mondiale, elle participe toujours plus nombreuse au Concours National de la Résistance et de la Déportation et qu'elle lutte pour construire ce monde meilleur dont nous rêvons tous.

Ils lui lancent un appel solennel pour qu'elle prenne part aux actions de mémoire initiées par les Associations de survivants et les Fondations qui prennent progressivement leur relais.

En cette journée nationale du souvenir de la Déportation et, alors que ressurgissent les idées et les pratiques racistes, ils tiennent à réaffirmer solennellement que l'avenir harmonieux de l'humanité est fondamentalement lié au respect de la dignité humaine, à la sauvegarde des

libertés, aux perspectives de développement des populations en proie à la misère, et à la création d'une justice internationale permanente susceptible de prévenir les dérives criminelles et, éventuellement, de les réprimer.

Ils appellent leurs concitoyens à garder en mémoire les drames du passé et à en tirer les leçons afin de prendre conscience des menaces actuelles et donc de préserver l'avenir.

## CEREMONIE DU 8 MAI 2002



Message lu par monsieur Vaucouleur

Ce 8 Mai 2002, nous célébrons le 57<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie.

L'union des Forces Françaises Libres, des combattants de la Résistance et des soldats des armées de libération françaises et alliées a permis à notre pays de se libérer de l'oppression et de figurer parmi le camp des vainqueurs.

Ce 8 mai 2002, souvenons-nous de la terrible année 1942, où la France vivait sous l'occupation allemande un des plus tragiques épisodes de son histoire avec la rafle du Vel d'Hiv.

Ce 8 mai 2002, souvenons-nous que l'année 1942 fut aussi placée sous le signe de l'espoir avec la bataille de Bir-

Hakeim et le débarquement allié en Afrique du Nord.

Ce 8 Mai 2002, souvenons-nous du sacrifice des femmes et des hommes des Résistants de l'Extérieur et de l'Intérieur qui se sont battus pour que nous vivions libres. Ils nous ont laissé un héritage inaltérable en refusant la soumission et le fatalisme. En luttant au nom des droits de l'Homme contre le racisme et la tyrannie, ils nous ont légué un ensemble de valeurs morales sur lequel nos démocraties se construisent depuis 1945.

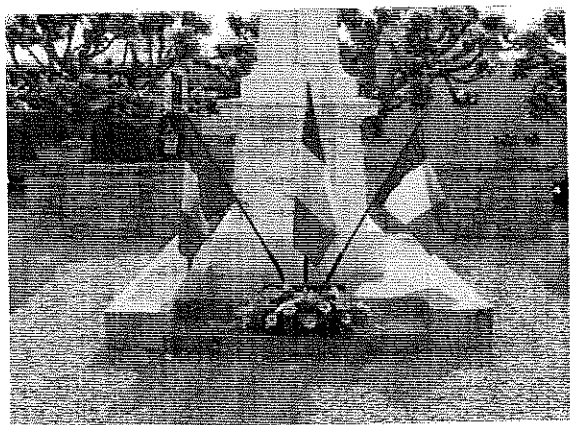


De la nuit de l'oppression et de la barbarie, il est ressorti le besoin d'une Europe forte fondée sur le droit et la justice ainsi que sur ces valeurs partagées de liberté, d'égalité, de fraternité et de développement social. Les hommes de la résistance européenne ont permis que se crée



une Europe de paix, seul rempart contre le retour de la barbarie, toujours présente à travers le monde, y compris sur notre continent.

En ce jour, sachons rendre hommage à ces combattants. Sachons nous souvenir de leur combat au service de la liberté et de la paix.



Après la cérémonie, tout le monde avait rendez-vous à la salle Marius Albert pour le pot de l'amitié et la remise des récompenses des illuminations de fin d'année.



Ont été récompensés :

Monsieur et Madame SANQUER

Monsieur et Madame COIGNARD

Monsieur et Madame THUILLIER

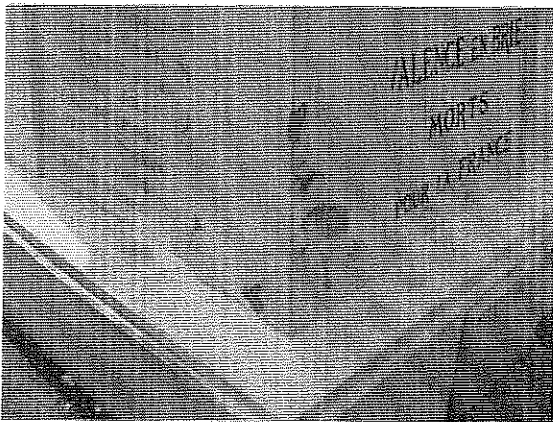
Monsieur et Madame VERSTRAETE

Monsieur DUBREUIL

Madame DOUCET

## NUL N'EST SENSE IGNORER LA LOI

L'article 322-2 du code pénal punit les auteurs de dégradations de monument public à 3 ans de prison et 300.000 frs d'amende.(45.734,71 €).

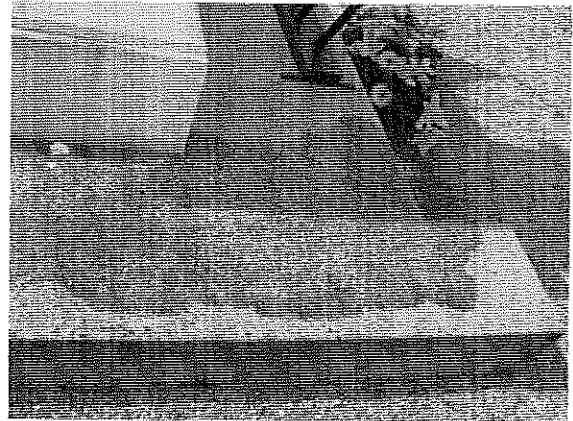


Lors de la cérémonie du 8 Mai commémorant l'Armistice de la seconde guerre mondiale, il a été constaté que :



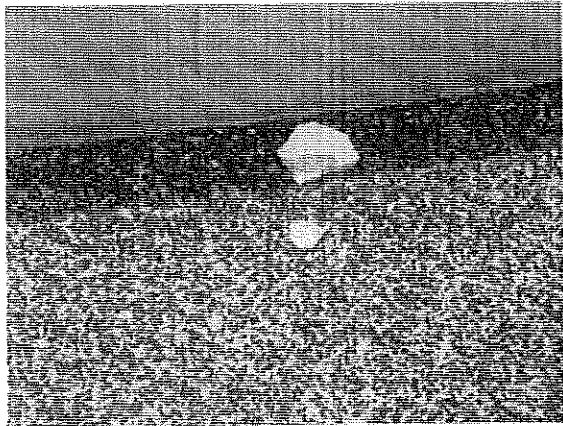
Le Monument aux Morts de Valence-en-Brie subissait continuellement des dégradations : déversement de liquide

noirâtre sur la dalle du monument, éclat de pierre, salissures, etc...



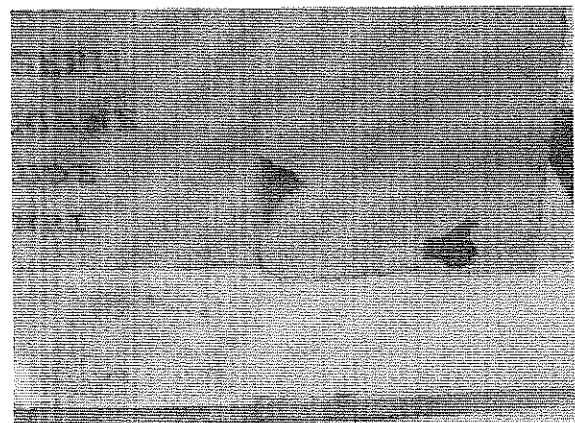
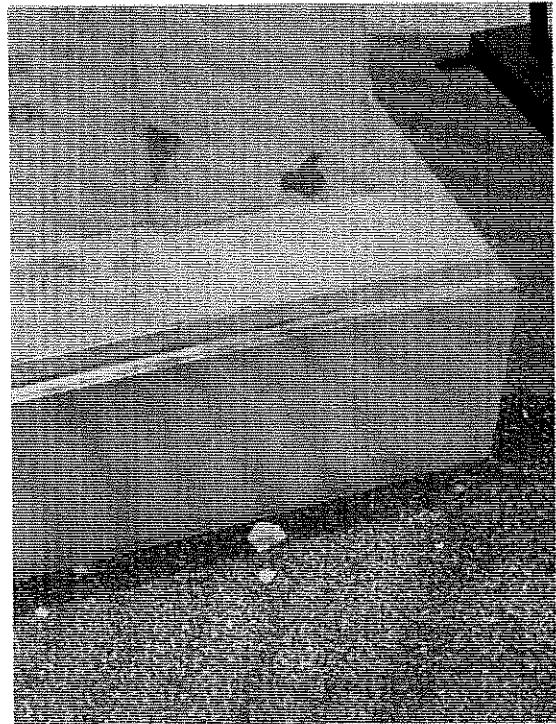
Je tiens à rappeler à ces **VANDALES** n'ayons par peur des mots (appelons un chat un chat, un chien un chien) ce que représente un monument pour les habitants d'un village de Valence ou d'ailleurs :

Car chaque nom rappelle le souvenir : **UN PERE**, un frère, un oncle ou un cousin qui a **DONNE SA VIE** pour que la **FRANCE** puisse vivre dans un **PAYS DE LIBERTE** où beaucoup viennent trouver asile et vivre sans crainte.



Que cessent rapidement ces intolérables actions et que soient respectés les symboles de la République Française et que ces irrespectueux contestataires aient le courage de venir à la Mairie donner les raisons de leurs actes.

Liliane FAURE



## **APPEL DU 18 JUIN 1940**

Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.

Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer ; ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? NON !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière Elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire Britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des Etats-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

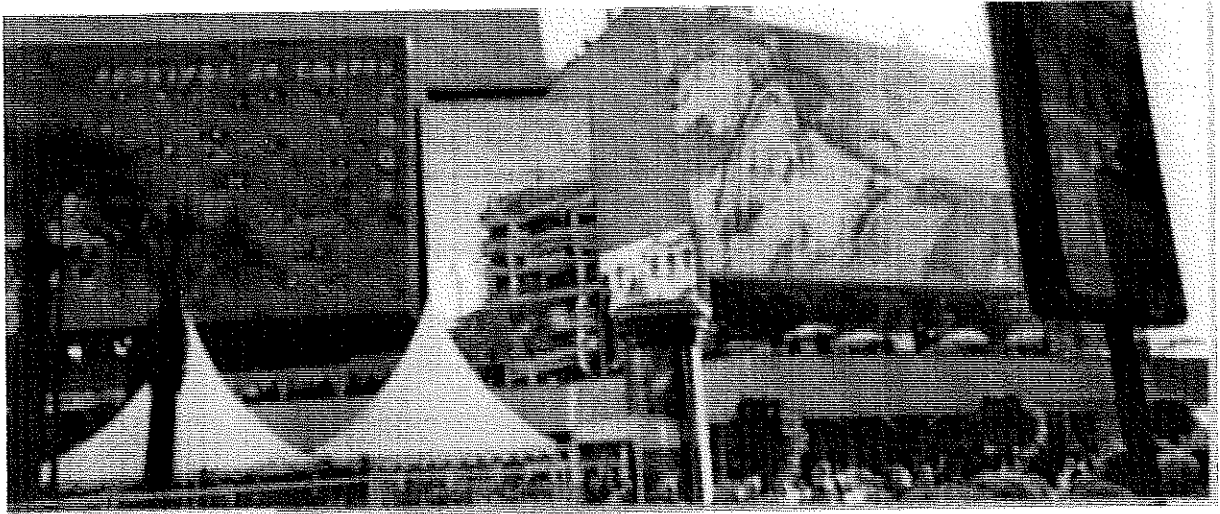
Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas .

Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la Radio de Londres.

Général de Gaulle

*Texte intégral de l'Appel du 18 juin 1940, prononcé à la B.B.C. à Londres et non enregistré*

## CANNES 2002



Ah, cette année encore, j'ai eu la chance de retourner au Festival de Cannes, non pas cette fois-ci en tant que gagnante du Prix de la Jeunesse, car participer deux années consécutives ne m'était pas permis, mais en tant que journaliste critique pour le magazine régional « Voisins, Voisines » (distribué sur Fontainebleau, Moret, Bois-le-Roi...)

En effet, suite à mon expérience de Cannes l'an passé, j'écris la rubrique cinéma de ce magazine, ce qui me permet pour mon plus grand plaisir, d'assister aux projections presse à Paris, en présence des réalisateurs.

Revenons-en à Cannes, ah ce festival unique, la plus grande manifestation mondiale, après les Jeux Olympiques.

Cette année, j'en ai davantage profité, puisque je suis restée pendant la

totalité du festival, du 15 au 26 Mai. Douze jours de rêve !

Tout d'abord, j'ai assisté à la montée des marches de Woody Allen, pour la cérémonie d'ouverture, ainsi que du jury, présidé cette année par le réalisateur américain David Lynch.

Ce soir-là, une foule de curieux préparait déjà leurs appareils photos, pour immortaliser la montée des marches de la blonde Sharon Stone. Et soudain, l'émeute, des flashes crépitants de partout...

Et chaque soir, c'est la même chose, à chaque montée des marches, il y a ceux qui passent des heures sous le soleil à attendre pour être les mieux placés, il y a ceux qui viennent avec leurs escabeaux, pour mieux voir encore, tous munis d'appareils photos, et tout ça pour voir ou apercevoir, ne

serait-ce qu'une star ou mieux encore croiser son regard.

Que serait Cannes, sans ce star system ambiant ? Il faut le voir pour le croire, la folie que peut déclencher l'arrivée d'une star.

Les Sharon Stone, Jack Nicholson, Léonardo Di Caprio..., et nos stars françaises Jean Reno, Juliette Binoche, Laëtitia Casta, Daniel Auteuil... ont déchaîné les foules et les passions.

Une fois, la fameuse montée des marches passée, le rituel est chaque soir, le même, les photographes du monde entier remballent leurs appareils, tandis que la foule cannoise déambule dans les rues.

A la folie des nuits cannoises, rien ne vaut la tranquillité de la ville à 8 h 00 le matin, encore endormie, ses rues désertes, et seuls les premiers festivaliers, dont je faisais partie, (badge autour du cou et programme de la journée à la main), se levaient tôt, pour rester plus d'une heure dans les files d'attente, pour obtenir des invitations. Et oui, à Cannes, pour voir un film en compétition officielle dans le Grand Amphithéâtre Lumière, il faut obligatoirement être muni d'une invitation. « Invitation », tel est le maître mot de ce festival, un véritable business !

Les invitations pour la compétition officielle sont si difficiles à obtenir (seuls les professionnels en ont), qu'elles sont d'autant plus précieuses, quand on parvient à en avoir une. Mais rien n'est impossible, puisque j'ai réussi à voir 38 films en 12 jours (dont 18 sur 22 en compétition officielle), à raison de 3 ou 4 films par jour. Il m'est même arrivé d'en voir jusqu'à 5 non-stop de 8 h 30 jusqu'à 18 h 00. Beaucoup, me direz-vous, non, pas quand on est passionnée de cinéma !

Le secret pour obtenir une invitation pour les films en compétition officielle, c'est le sourire, oser demander et beaucoup de chance bien sûr !

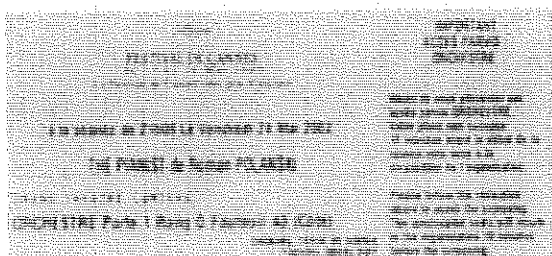
Pour en venir aux films, inutile de vous dire que sur 38 films, certains m'ont marqué plus que d'autres. Tout d'abord, un hommage à Alain Resnais, en présence de ses amis et acteurs, Sabine Azéma, André Dussolier, Claude Rich... fut l'occasion pour moi de rencontrer dans la salle, ce soir-là, le célèbre critique cinéma de RTL, Rémo Forlani, vers qui je me suis approchée, pour lui demander si je pouvais faire un stage d'observation, dans son émission cinéma du samedi sur RTL. A mon grand plaisir, il m'a en effet encouragé à le faire.

Puis, le film avec Jack Nicholson « About Schmidt », a été une bouffée

d'humour dans ce festival, où les films dramatiques ne manquaient pas à l'appel.

Bien sûr, comment ne pas évoquer le film « Irréversible » de Gaspar Noé avec Monica Bellucci et Vincent Cassel, qui faisait déjà scandale avant même sa projection. Après dix minutes de film, le public quittait déjà la salle, choqué par ces images violentes à n'en plus finir.

Tout en douceur, plus dramatique, mais authentique, le film Palme d'Or de ce festival de Cannes 2002, « Le pianiste » de Roman Polanski.



Ce soir-là, j'ai réussi à obtenir une place à l'orchestre du Grand Amphithéâtre Lumière. Que rêver de mieux, être assise non loin de l'équipe du film, et des stars venues assister à la projection, ce soir là. Après la projection de ce film émouvant, tout le Théâtre Lumière debout acclamant Polanski et le jeune acteur Adrien Brody, dans le rôle bouleversant d'un pianiste juif polonais, menacé de déportation. Cinq minutes d'applaudissements à n'en plus finir, et j'ai

réalisé ce soir-là, que je venais d'assister au film, qui remporterait la Palme d'Or ! Bien méritée !

Et puis, pour finir en beauté, une chance inespérée, une place pour la cérémonie de clôture...

Plus que les autres soirs encore, j'ai savouré pleinement ma dernière montée des marches, en pensant déjà à mon retour le lendemain. Jamais je n'aurais pensé assister un jour, à la cérémonie de clôture du Festival de Cannes, retransmise dans le monde entier !

Après la remise des prix, le film « And now... ladies and gentlemen » de Claude Lelouch, a fait tomber le rideau sur 12 jours de rêve, une fois de plus inoubliable. J'espère vous avoir fait partager mon bonheur, chers Valençaises et Valençois, en attendant Cannes 2003. A très bientôt.

Delphine SKIRKA

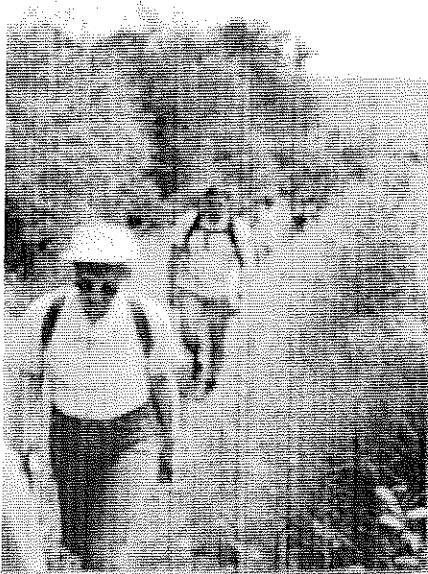


## RANDONNÉE DU 2 JUIN 2002



Franc succès en ce chaud et ensoleillé dimanche 2 juin pour la randonnée pédestre qui a conduit cinquante Valençois et quelques uns de leurs élus, au premier rang desquels notre maire M. Vaucouleur, à la visite du territoire de Valence.

Ce périple de 18 Km avait rassemblé jeunes et anciens de 3 ans ½ à 77 ans. La visite s'est déroulée aux confins du village et même un peu au-delà puisqu'au parcours avait été inscrit le passage à la ferme de la Recette à Échou qui fut, de 1198 à 1678, rattaché à la paroisse de Valence.



Le groupe s'est prêté de bonne grâce à la photo de "famille" qui devait immortaliser ce jour. Avant le départ, quelques explications sur les origines du village, sur les différents équipements seigneuriaux mis à la disposition de nos ancêtres, permirent à un auditoire attentif de se plonger d'emblée dans le passé Valençois qui allait les accompagner tout au long de la journée.

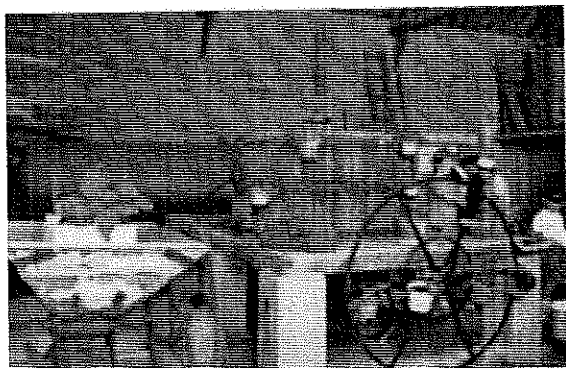
Ce passé, proche ou lointain évoqué au fil du trajet, a été suivi de forts pertinentes questions des uns et des autres en particulier de jeunes Valençois comme Clément et Baptiste Luzu ainsi que Thibault Descusse.



Durant cette balade, d'heureuses et touchantes initiatives attendaient les promeneurs : celle de M. Xavier Collard, le patron de notre auberge « l'Étape de Valence » qui vint avec des rafraîchissements nous attendre dans la plaine, celle de Mme Annie Bonlieu qui avait prévu de l'eau bien fraîche alors que son mari nous faisait l'honneur de sa ferme, enfin de M. Maris qui nous avait si gentiment aménagé des bancs sous les beaux arbres de son parc, cette halte permit à tous d'admirer les bi-faces du paléolithique et du néolithique qu'il



avait ramassé dans ses terres. Que ces heureux gestes soient salués et leurs auteurs chaleureusement remerciés.



Le bâtiment des fours à chaux nous a accueilli pour la restauration de midi et, bien que celle-ci ne fut faite que de sandwiches, elle fut agrémentée des apports de certains randonneurs par quelques breuvages issus de pommes et de la vigne qui n'était malheureusement plus Valençoise.

La randonnée prit fin vers 19 H par le verre de l'amitié offert par la municipalité dans le jardin du foyer où on se sépara fourbu mais content.



De l'amitié et de la convivialité il y en eu durant toute cette journée dont c'était d'ailleurs l'un des buts : faire se rencontrer les anciens et nouveaux Valençois et leur faire partager notre passion de l'histoire, grande ou petite. Le but semble avoir été atteint, merci à tous ceux qui nous ont accompagnés, et il n'est pas interdit d'imaginer une récurrence l'année prochaine.

Daniel et Danielle BULLOT



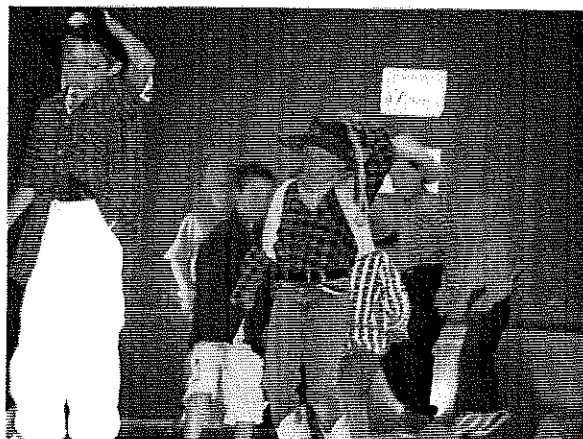
## LA FETE DES ECOLES



La fête des écoles du RPI a réuni le samedi 22 Juin 2002 tous les élèves de Valence-en-Brie et d'Echouboulains.



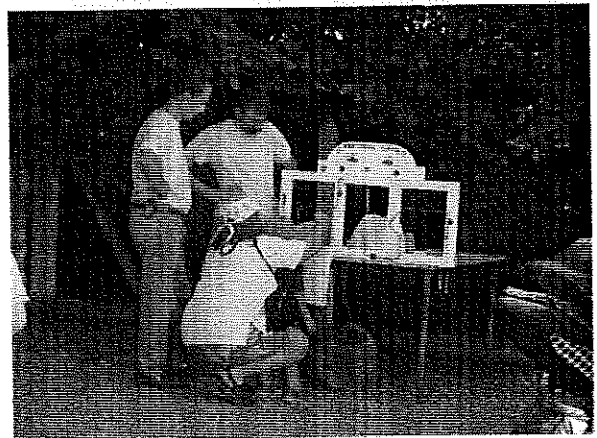
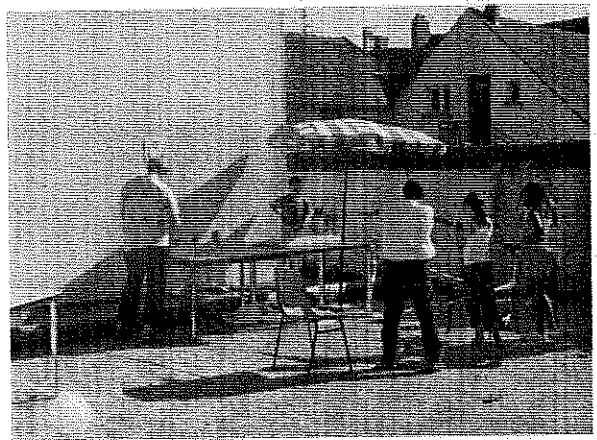
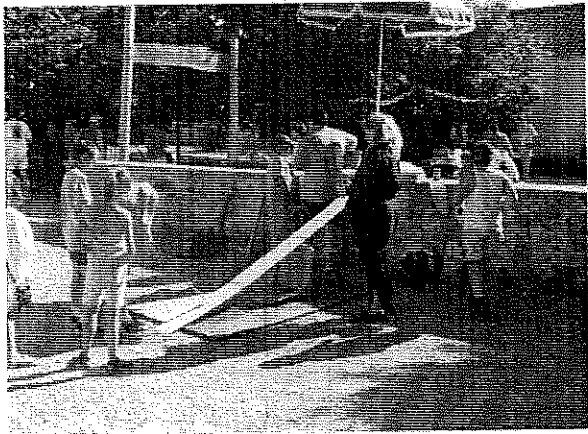
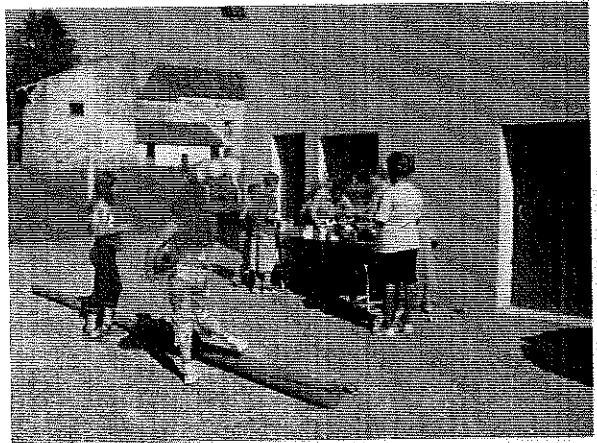
En première partie, les enfants ont présenté un spectacle varié (danses, chants...) qui a ravi les spectateurs enthousiasmés.



L'après-midi s'est poursuivi par la kermesse où chacun a participé à de nombreux jeux et gagné de beaux lots.

Les institutrices





# VALENCE EN BRIE FETE NATIONALE

14 JUILLET 2002

**Samedi 13 Juillet**

*14 h 30 concours de pétanque en doublette, terrain de boules*

*15 h 00 jet du but*

*22 h 00 retraite aux flambeaux  
départ des Fours à Chaux*

*23 h 30 Feu d'artifice sur  
la mare du stade*

**Dimanche 14 Juillet**

*de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h concours de pêche  
à la mare aux Usages, route de Vernou  
participation 3 Euros le matin, 3 Euros l'après-midi  
(recette intégralement versée à la coopérative scolaire)*

**Le 13 et 14 Juillet, Moules-frites  
et Barbecue sur la place**

## **DES FOURMIS AUX PIEDS !**

*Voilà deux années, que nos majorettes n'ont plus fait tourner leur bâton, ni marché aux pas dans les rues de notre joli village. Aussi, c'est avec beaucoup de plaisir et d'impatience, que les entraînements reprendront en septembre. Comme vous le savez certainement, Delphine a quitté la région, aussi Anne-Odile se retrouve seule pour entraîner nos Valentines. C'est pourquoi nous lançons un appel, à toute personne appréciant cette discipline et désireuse d'offrir quelques heures de son temps à notre association.*

*L'assemblée générale se déroulera dans le courant du mois de septembre pour la reprise.*

*Bonnes vacances à tous*

*PS : La date de l'assemblée générale sera affichée sur les panneaux d'information de la commune.*

*Le bureau  
Anabela et Anne-Odile*

## Une page d'histoire

**Le curé Louis-Auguste DABON**

**1824-1833**

Au mois de mars 1999, le curé Paulin Calvière, nommé dans notre paroisse en 1964, prenait sa retraite ; il décédera trois mois plus tard et repose au cimetière de Féricy.

Il desservait les cinq paroisses de Valence, Échouboulains, Machault, Pamfou et Féricy et depuis son départ, la cure n'a pas été pourvue en raison de la pénurie de prêtres. Désormais, les messes n'ont lieu que le premier dimanche de chaque mois, célébrées par des prêtres venus de la collégiale Notre-Dame et Saint-Loup de Montereau. Nous avons été, en effet ainsi qu'Échouboulains, rattachés à Montereau comme nous l'étions avant la Révolution et non plus au Châtelet-en-Brie.

Le père Calvière était le 42<sup>e</sup> curé connu depuis la fondation de notre village et l'érection de l'église Saint-Nicolas au XII<sup>e</sup> siècle. Nous disons connu car, l'absence de documents pour certaines périodes, telles celles s'étendant des origines à la fin de la Guerre de Cent Ans, à l'exception des deux années de 1198 et 1246, ne permet pas d'en connaître les identités.

De cette longue lignée de prêtres se détachent quelques personnages ayant par leur personnalité ou par les événements qu'ils ont vécus, retenu l'attention.

Parmi ceux-ci, nous avons choisi de vous retracer l'histoire du curé Louis-Auguste Dabon qui exerça son ministère à Valence de 1824 à 1833. Bien que cette période soit relativement proche de nous, les documents le concernant s'ils nous décrivent certaines regrettables situations, ne nous livrent qu'avec parcimonie son action au sein du village et laissent le chercheur assez hésitant sur son caractère, actions et attitudes. Mais il est dit que les gens heureux n'ont pas d'histoire, on

considérera donc qu'il a vécu heureux jusqu'à un certain jour...

### Origine familiale

Louis-Auguste est né à Montereau, au domicile de ses parents rue Couverte, le 2 février 1797, c'est-à-dire sous le Directoire alors que Bonaparte volait de victoire en victoire durant la campagne d'Italie.

Son père, Guillaume alors âgé de 38 ans, est qualifié dans l'acte de naissance de "*marchand-boucher*", ce qui sous-entend alors une certaine aisance financière et une position sociale un peu au-dessus des chalands, d'ailleurs un des témoins à la déclaration de naissance est l'épouse de l'ex-député à la Convention Mauduyt qui est qualifié de "*commissaire du pouvoir exécutif près l'Administration municipale*". La maman du bébé est Reine-Suzanne Pecquenard dont une branche de la famille réside à Valence (voir *Info-Valence* de décembre 2001). La famille du papa est aussi présente à Valence, Jean-Baptiste Nicaise Dabon tiendra, de 1824 à 1850, la boucherie sise au n° 14 rue André Taboulet et sa fille Justine-Rose épousant le cordonnier Louis-Ambroise Pernet en 1845, conservera la maison.

Sur l'enfance et la jeunesse de Louis-Auguste, rien n'est parvenu jusqu'à nous. En 1810, après avoir fréquenté l'école des frères de Montereau, il entre au séminaire de Meaux. Il y restera jusqu'en 1822 où, à l'issue de ses études, il sera nommé vicaire à Coulommiers, puis curé à Chailly la même année, à Saint-Cyr-sur-

Morin<sup>1</sup> l'année suivante et, en 1824, à Valence<sup>2</sup>. Il a alors 27 ans.

### La cure de Valence

De sa vie paroissiale durant les huit premières années rien ne transparait dans les textes, il est probable que tout y était paisible entre les offices, les cérémonies, les processions, le catéchisme et la vie au privée. On peut néanmoins mentionner un événement sur lequel on estimerait aujourd'hui qu'il eut sa part de responsabilité : un incendie dans l'église.

La nuit du vendredi 22 juin 1832, à deux heures tout le village s'affaire autour de la chapelle sud servant de sacristie (aujourd'hui Saint-Éloi) qui est en feu. Leur bonne volonté parviendra à éteindre le sinistre. Celui-ci causera de gros dégâts tant au bâtiment qu'aux objets, on déplore en effet la perte de nombreux ornements et linges liturgiques. Le plus grave c'est la fragilisation des murs malgré les réparations qui y seront effectuées ultérieurement ; l'architecte chargé des grands travaux qui seront menés sur l'édifice en 1850, fera entièrement démonter pierre à pierre cette chapelle pour la remonter ensuite à l'identique, les réparations de 1832 n'ayant pas été correctement menées.

L'enquête, menée par la municipalité sur l'origine du sinistre, établit en la négligence d'un enfant de chœur qui, la veille, avait accompagné et assisté le curé dans l'administration des sacrements à une femme malade. Au retour, il avait laissé dans la sacristie une chandelle allumée dans un falot. L'objet, placé trop près des rideaux qui servaient à isoler la sacristie du chœur, leur avait communiqué le feu qui s'était ensuite vite propagé.

La commune, trop pauvre alors pour assumer le coût des réparations et le

remplacement des objets et linges perdus, vit la Reine Marie-Amélie, épouse du roi Louis-Philippe, venir à son secours sur sa cassette propre, le Ministère de l'Instruction et des Cultes fit un geste et de généreux paroissiens participèrent afin d'acquérir les objets et linges. L'opération ne coûta ainsi rien aux habitants<sup>3</sup>.

La question reste posée : le curé n'aurait-il pas dû s'assurer, avant son départ de l'église, que tout y était en ordre ?

Il logeait, comme son prédécesseur Jean-François Gallois, au nouveau presbytère (aujourd'hui foyer polyvalent) légué à la commune par une des filles du dernier seigneur, Madame Poan de Villiers. Cette ancienne ferme faisait partie de son héritage. En 1823, elle en avait fait don à la commune sous réserve que cette bâtisse n'ait d'autre usage que le logement du desservant. Ce logement bien trop grand pour des prêtres, leur permettait d'accueillir des membres de leur famille ou des confrères à la retraite. Cette maison aurait demandé un entretien sérieux et régulier, mais les finances municipales ne permettaient guère que de procéder aux travaux d'entretien courants : peinture, papiers peints... Les divers états des lieux établis lors des départs des différents curés laissent percevoir un état de continuelles dégradations.

Pour vivre, le curé tire sa subsistance du salaire que lui verse l'État conformément aux accords passés dans le Concordat de juillet 1801, conclu entre Bonaparte et Pie VII (article 14), sa pension s'élevait à 801 F qu'il percevait par tiers<sup>4</sup>. Il reçoit aussi des indemnités liées aux fondations des messes de nouveau autorisées (article 15)<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Archives départementales, registre des réunions du Conseil municipal.

<sup>4</sup> Archives départementales, 1 V 13.

<sup>5</sup> Abbé HEMMER : *Histoire de l'Église de France*, Paris, 1911, p. 323.

<sup>1</sup> Arrondissement de Meaux, canton de Rebais.

<sup>2</sup> Bibliothèque Guillaume Briçonnet, cote F<sup>1</sup> 8-325/4.

Officiellement il ne reçoit plus le casuel<sup>6</sup>, mais il est à penser que cette habitude étant si bien ancrée dans les esprits des fidèles, ne se soit traduite par quelques gratifications des familles lors de baptêmes, communions, mariages en argent ou en nature. Toujours en raison du Concordat, une réorganisation des paroisses eut lieu, notre église est alors une succursale et le curé est un desservant soumis à l'autorité du curé-doyen du Châtelet-en-Brie.

Il a charge d'âmes non seulement à Valence mais aussi à Échouboulains. Afin de s'y rendre plus commodément, ainsi que dans les fermes environnantes, il possède une voiture et un cheval.

### Une méprise linguistique

Voilà le décor planté où, à première vue, tout semble pour le mieux et effectivement tout se passe bien jusqu'à ce jour de 1832 " ...à une époque où les fruits n'étaient pas mûrs... " <sup>7</sup> où Louis-Auguste se trouve, à la demande et en compagnie du sieur Vilmy, garde à la Rue des Bois (hameau dépendant de la commune d'Échouboulains), amené à rendre visite au fermier de La Martinière<sup>8</sup>. C'est simplement une visite de courtoisie. Cette ferme est tenue à bail par un anglais le sieur Lapierre qui, avec son épouse et sa fille, ne vit en France que depuis quatre ans. D'autres fermes aux environs sont tenues par des ressortissants anglais, ainsi à Valence, la ferme de Beauregard appartient-elle à Madame de Ryan, depuis 1820 où elle a placé un de ses compatriotes le sieur Calhagan.

À cette première rencontre, succédera une seconde, chez le sieur Vilmy, on trinque joyeusement du verre

de l'amitié. Lapierre en profite pour inviter le curé chez lui, ce que ce dernier accepte en le remerciant.

Mais, en fait, vingt jours plus tard, le 29 juin vers 10 H du matin, c'est le fermier qui rend visite au curé dans son presbytère ; son français est incertain et Louis-Auguste croit que Lapierre vient lui présenter des excuses, mais enfin des excuses pour quelle raison ?...il ne comprend pas. En fait, c'est le fermier qui demande des excuses, et le curé ne comprend toujours pas pourquoi, il ne va guère avoir le temps de trouver des réponses car c'est la peur qui s'insinue en lui lorsque Lapierre menace de le frapper et de le tuer.

Le tuer, il n'y parvient pas mais le frapper dans l'instant oui...La victime sort en courant chercher de l'aide malgré un coup plus violent qu'un autre qui l'étourdit, il fuit sous les pierres que lui lance son agresseur, beaucoup heureusement sans l'atteindre.

La femme Coco, qui lavait son linge à la mare (emplacement du Monument aux Morts) assiste à la scène médusée, elle crie pour avoir du secours : " ...arrêtez l'Anglais qui vient d'assassiner M. le Curé... " <sup>9</sup>.

L'adjoint au maire, M. Meignen, entendant les cris se précipite sur la place et stoppe Lapierre dans sa course. Il l'interroge, ce dernier reconnaît avoir frappé l'ecclésiastique sans vouloir en donner la raison disant seulement qu'il le méritait. L'individu est remis entre les mains de quatre Gardes Nationaux présents parmi les badauds qui s'étaient rassemblés. Ils le conduisent dans la maison du maire. Meignen s'enquiert auprès du curé de ce qui s'est passé, celui-ci confirme l'agression sans pouvoir en expliquer le motif.

Cet incident va, bien entendu, se terminer devant le juge et le Procureur du Roi à Melun, le 26 juillet suivant. Pressé

<sup>6</sup> Droit ecclésiastique, supprimé à la Révolution de 1789, versé lors des baptêmes, mariages et enterrements.

<sup>7</sup> A. D. de Seine et Marne, UP 47807.

<sup>8</sup> Arrondissement de Melun, canton du Châtelet-en-Brie, commune des Écrennes.

<sup>9</sup> A. D. de Seine-et-Marne, UP 47807



de s'expliquer, Lapierre, dans un mauvais français où les phrases sont souvent dites à rebours raconte l'attitude qu'il a estimée équivoque de la part du curé qui, toujours selon ses appréciations, fréquentait trop sa maison : il aurait proposé à la demoiselle sa fille " *...d'aller à confesse avec lui...* " et d'avoir en trinquant à leur amitié " *...frotté son verre contre celui de ma femme...* " il surenchérit disant qu'on l'avait prévenu " *...que le curé prenait trop de liberté chez moi...* ".

Les juges, comprenant toute la méprise au regard de manières et d'expressions qui ne lui étaient pas coutumières, condamnent cependant Lapierre à un mois de prison et à 50 F d'amende.

### **Une exploitation de la naïveté**

Il est à penser, au regard de ce qui va suivre, que cette méprise n'ait donné des idées à un couple valençois qu'il n'est peut-être pas trop fort de qualifier d'escrocs.

Nous allons retrouver, pour ce "second" épisode, une jeune personne, Florence-Henriette Jauvet, dont nous vous avons déjà parlé (voir Info-Valence de juin 1999) lors de la malheureuse affaire de Virginie, sa sœur aînée.

Le tisserand Jean-Baptiste Jauvet, vivait avec sa famille au n° 20 de la rue Henri Pelle. Il possédait un atelier et une boutique de vente de sa production, à l'arrière il y avait son habitation. Après son décès, le 11 mars 1819, ne restaient au foyer que la petite Florence, née en 1810 avec sa mère, Marie-Anne Morin qui reprend l'atelier de tisserand s'assurant du concours d'ouvriers logeant, comme la coutume était, chez elle.

L'un de ceux-ci, Michel Chérubin, originaire de Craon<sup>10</sup>, épouse Florence le 8 mai 1823. Une petite Rosine-Delphine naît

cinq mois plus tard. Elle meurt le 12 juillet 1827, trois mois après son papa. Un nouveau tisserand, Louis Beuchet le remplace, originaire de Lizines<sup>11</sup>. Il remplace aussi le mari défunt en épousant la jeune veuve le 19 février 1829 et une petite Anaïs voit le jour le mois suivant. Elle aura deux sœurs et deux frères.

En juin 1833, la mère de Florence convole en secondes noces avec un scieur de long, Pierre-Roze Fuchot (le frère de cette Marguerite sujet de l'article d'Info-Valence de juin 2001) qui échangera sa scie pour des fuseaux et un métier à tisser et ils s'installent dans la maison contigüe à celle de Florence et Louis.

En cette seconde moitié de 1833, Louis-Auguste ne vit plus seul ; après le décès de son père en août 1832, sa mère est venue s'installer avec lui au presbytère. Elle pratique beaucoup la charité autour d'elle et recommande à son fils les familles chez lesquelles elle a décelé de la détresse. Elle prône un soutien grâce à de petites tâches rémunératrices. Elle a décelé la gêne qui existe au foyer des Beuchet : la mère de nouveau enceinte, la petite Rosine malade, Anaïs n'a que quatre ans et des revenus minimums pour cette profession qui exercée par sept familles valençoises ne permet pas de nourrir correctement toute la maisonnée. Bien que le village compte 730 habitants, la production des tissus et accessoires est largement excédentaire et il est difficile d'écouler toute la production même à l'extérieur du village car le même métier est aussi largement pratiqué chez nos voisins.

Ainsi, ce vendredi 11 octobre, Madame Dabon demande-t-elle à son fils d'orienter sa promenade du soir vers la maison des Beuchet afin de leur exprimer leur soutien et leur proposer un peu d'ouvrage. En fils obéissant, voyant la maison éclairée, il frappe à la porte, Florence lui ouvre, insiste pour le faire

<sup>10</sup> Département de la Mayenne, arrondissement de Château-Gonthier.

<sup>11</sup> Arrondissement de Provins, canton de Donnemarie-Dontilly.

entrer et le faire asseoir. Il s'inquiète de la santé du bébé et demande à parler à Louis, elle répond qu'il est absent pour lors de Valence. Après quelques échanges de banalités, la porte de communication d'avec la boutique s'ouvre brusquement sur le mari armé d'un sabre suivi de son ouvrier, tout aussi menaçant armé d'un bâton. Florence se jette sur la porte d'entrée afin de la fermer à clef. La surprise cloue sur sa chaise notre curé qui explique le but de sa visite : "*...je venois de la part de maman pour offrir de l'ouvrage...*"<sup>12</sup>, mais il comprend vite, se remémorant les paroles de Florence, qu'il est tombé dans ce qu'il appellera plus tard un traquenard. Louis, menaçant, n'écoutant pas ses protestations, lui présente un modèle de reconnaissance de dettes, il lui demande de s'en inspirer afin de lui rédiger deux billets à ordre pour la somme de 1400 F, ricanant être, lui : "*...plus adroit que l'Anglois...*". Le curé n'ayant pas l'air de vouloir s'exécuter, les menaces reprennent plus violentes et bien que les intentions de meurtre se fassent plus nettes Louis-Auguste résiste encore "*...puisque'il ne lui doit rien...que je n'écrirais rien contre ma conscience...*", mais "*...craignant qu'une résistance plus longue ne portât ce scélérat à consommer son crime...*" notre curé s'exécute déclarant qu'il voit dans cette situation : "*...un guet à pent et une escroquerie...que son attitude est injuste et malhonnête...*" et qu'il ne pourra honorer de tels billets ne possédant pas une telle somme au regard de ses revenus. Louis lui rétorque qu'il n'aura qu'à vendre sa cariole et son cheval, lui-même va bien à pied le curé peut en faire tout autant.

Tout est consommé, Louis-Auguste est poussé dehors après avoir écrit les deux billets ; Beuchet satisfait n'a exprimé que le regret de ne pas avoir sous la main une bonne bouteille de vin pour trinquer à l'accord reconnaissant volontiers que ce n'était pas à l'homme qu'il en voulait mais

à sa bourse!...Il sourit lorsque sa victime lui dit que sa détresse devait être bien grande pour en arriver à de telles extrémités ; M. le curé, dans sa naïveté, ne perçoit pas que cette mauvaise action est plus le fait d'une mentalité que d'une réelle détresse qui cependant ne justifierait pas une telle façon d'agir. Le curé s'empresse vers la maison de l'adjoint au maire afin de lui raconter son aventure...

### Le départ

Le 17 octobre suivant, Louis-Auguste écrit au Grand Vicaire afin de demander son déplacement vers une autre paroisse, se justifiant par : "*...un grand nombre de désagréments que me font éprouver depuis longtemps quelques habitants de Valence...*". Il informe, le lendemain le maire, M. de Loynes de son départ proche ; en conséquence, ce dernier demande à Monseigneur de Gallard, évêque de Meaux, la nomination d'un autre desservant.

Cependant, à l'évêché on s'interroge et le Grand Vicaire, M. Pellet, prie le doyen du Châtelet, M. Rouffiac de faire la lumière sur cette histoire. Celui-ci résume les événements en concluant à une affaire bien montée par un habile escroc, facilitée par la naïveté et l'imprudence du curé qui s'est laissé manœuvré sans se rendre compte de toute l'équivoque de sa situation, rencontrant souvent Florence seule, la raccompagnant en voiture, eu égard à sa situation de future maman, poussant l'imprudence à raconter tout cela à Échouboulains, où il était allé célébrer un mariage à des interlocuteurs qui ne manquèrent pas dans son dos de le ridiculiser.

Mais, pour Louis-Auguste, les choses sont claires, l'affaire est close, dès le dimanche 20 octobre il avait annoncé au prône à ses paroissiens son départ sans même savoir si une nouvelle paroisse l'attendait, ses bagages étaient faits.

<sup>12</sup> Archives du diocèse I F I

Il n'y eut pas de suites judiciaires, le maire était intervenu et avait obtenu du tisserand de transiger, il recevrait seulement 500 F sur la somme initiale réclamée, 250 F de suite et le reste lors du départ du curé, acceptant même de reconnaître : " *...que tout ce qu'il avoit dit contre cet ecclésiastique étoit une calomnie...* ".

Le dimanche suivant, il n'y eut pas de messe, le curé était parti...

### **Un nouveau curé, une nouvelle cure et de nouveaux désagrèments**

La paroisse fut pourvue à la mi-novembre. Dès sa prise de fonctions, le nouveau curé, M. Pierre-Nicolas Froment, écrit au Grand Vicaire sa satisfaction et ses impressions sur sa nouvelle paroisse, impressions toutes positives : " *...il y a encore de la foi...je suis aise de voir...le zèle pour l'assistance aux offices...* " <sup>13</sup> il se dit ravi d'avoir de nombreux jeunes gens à instruire, certains même déjà mariés civilement, demandant à recevoir le sacrement de mariage...

Voilà un curé heureux...signalons toutefois que M. Froment ne restera à Valence que deux ans où il partira comme aumônier de la prison de Melun...

Quant au curé Dabon, d'autres mésaventures l'attendent dans sa nouvelle paroisse, Melz <sup>14</sup> où il arrive le mercredi 23 octobre, il exprime sa déception au curé en place, M. Delafosse, sur cette nouvelle affectation. Cependant, muni des pouvoirs remis par l'évêque, il prend possession le samedi 26 suivant. Il doit, en plus du village de Melz, assumer le hameau voisin du Mériot <sup>15</sup> à 2 km de là, dépourvu de curé et pour lequel il perçoit le droit de binage, c'est-à-dire 200 F et l'autorisation de dire deux messes dans la même journée. Mais,

fin février suivant, le doyen de Nogent ayant pouvoir sur le Mériot qui relevait de l'évêché de Troyes, décide de donner le binage à son propre vicaire, par conséquent le curé Dabon se voit retirer une part de ses revenus et il s'étonne auprès du Grand Vicaire que l'évêché n'ait pas prévu à son égard d'indemnisation pour l'achat qu'il avait fait d'une voiture et d'un cheval pour aller jusqu'à cette paroisse...

Au travers des courriers échangés avec ses supérieurs, on sent monter de l'amertume devant leur attitude envers lui. Déjà, en janvier 1834, on avait " oublié " de l'informer de l'ouverture d'un jubilé universel destiné à célébrer l'exaltation à la dignité papale de Grégoire XVI, ses collègues y avaient suppléé.

Il semble ensuite donner dans un mysticisme que réproouve sa hiérarchie. Lors de la grande épidémie de choléra qui sévit en France en ces premières années du règne de Louis-Philippe, il apporta tous les secours dont son grand cœur était capable à ses paroissiens et il voit dans certaines rémissions passagères la conséquence de ses interventions, l'existence de miracles dès l'administration des derniers sacrements.

En août de la même année 1834, le Grand Vicaire entend de nouveau parler de Louis-Auguste par quelques lettres de " bons paroissiens ". Une jeune femme dit avoir été sollicitée par lui d'être sa gouvernante et une bourgeoise, Madame d'Harcourt, se plaignait du silence du curé à ses différents courriers. Ces griefs le touchent beaucoup. Il les reprend un à un dans une lettre les taxant d'absurdités : il ne veut pas de bonne car sa mère et sa sœur lui apportent toute l'assistance dont il a besoin, des bonnes il en a eu autrefois " *...dans leur cinquantaine...* ". Sa mère est partie en mars " *...après avoir été malade et très souffrante dans l'horrible pays de Melz où elle ne veut plus revenir...* " en fait, il préfère assumer seul ses tâches ménagères, " *...si ce n'est le jeune homme qui me sert la Sainte-*

<sup>13</sup> Idem.

<sup>14</sup> Arrondissement de Provins, canton de Villiers-Saint-Georges.

<sup>15</sup> Département de l'Aube, arrondissement et canton de Nogent-sur-Seine.

*Messe...* ". Quant à cette : " ... *Mme d'Harcourt...que je ne connais pas et jamais reçu de lettre d'elle...* " au Grand Vicaire d'apprécier la valeur de telles réclamations...à court d'arguments et plein de lassitude, il déplore la grande crédulité de son supérieur lui suggérant de se renseigner auprès de ses confrères et des autorités municipales. Il sollicite à nouveau son changement de paroisse et obtient Penchard<sup>16</sup>.

### **Une triste fin de carrière**

De son passage là-bas, rien n'est connu peut être tout s'y est-il bien passé ? Cependant, le grand découragement qui transparait dans ses lettres, consécutif aux épreuves passées, au manque de soutien de sa hiérarchie, au ton inquisitorial dont elle fait preuve et aux soupçons qu'elle fait peser sur lui, le conduira en juillet 1840 à démissionner de son ministère et à se retirer à La Grande Paroisse où il mourut le 6 janvier 1851, en parfait anonyme.

Florence, elle, après la mort de Louis Beuchet à Paroy<sup>17</sup> avait convolé en troisièmes noces avec un autre tisserand Eugène Bailly. Ils quitteront Valence pour Cannes-Écluse<sup>18</sup> où elle meurt le 21 juillet 1849.

D. et D. BULLOT  
Mars 2002

---

<sup>16</sup> Arrondissement et canton de Meaux.

<sup>17</sup> Arrondissement de Provins, canton de Donnemarie-Dontilly.

<sup>18</sup> Arrondissement de Provins, canton de Montereau.

## LIEU DE MEMOIRE

La commission Départementale de l'Information Historique pour la Paix de Seine et Marne a entrepris de recenser l'ensemble des monuments commémorant les événements de la période 1939-1945 de notre département.

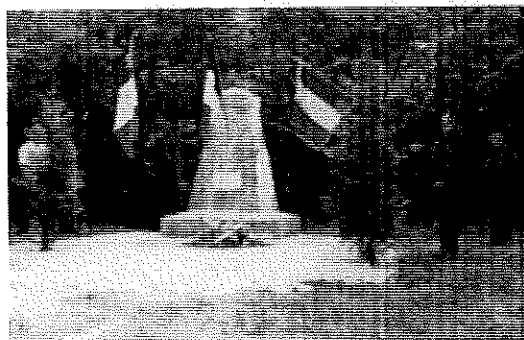
Cette demande a pour but de réaliser à terme un fond documentaire sur les vecteurs de mémoire ainsi que l'édition d'une brochure consacrée aux lieux de mémoire de la seconde guerre mondiale en Seine et Marne.

La Mairie a adressé à la Commission de l'ONAC tous les renseignements concernant la stèle érigée en mémoire de :

André TABOULET  
Chef local de la Résistance  
Torturé et assassiné par la  
Gestapo  
Le 12 juillet 1944

Cette stèle se trouve au cœur  
des Bois des Quatre-Vingt

depuis 1945. Un groupe de patrons et ouvriers maçons (Entreprises FREMONT de Pamfou - DALAINE de Pamfou et TISSIER de Valence-en-Brie LAMBERT de Vernou pour le ciment, ROUSSEAU pour le transport des pierres) ont décidé d'élever un petit monument à l'endroit où André TABOULET a si tragiquement trouvé la mort.



Maintenant je passe la plume  
à M. D. TISSIER qui a vécu  
cette douloureuse période.

Liliane FAURE

## UN GRAND RESISTANT André TABOULET

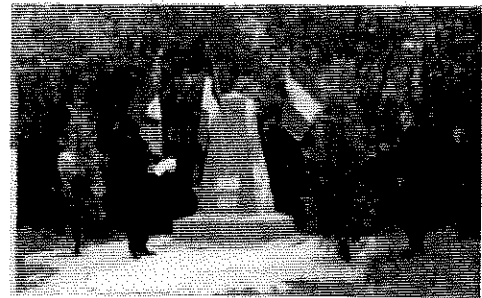
Reprenons le chemin qui fut le calvaire de ce grand résistant pour nous rendre, près de Pamfou, en lisière de la forêt à l'endroit où a été abattu le 12 juillet 1944 Monsieur André TABOULET, figure locale de la Résistance, après avoir été arrêté et torturé par les Allemands stationnés à Fontainebleau.

Sa dépouille mortelle méconnaissable, identifiée grâce au témoignage de son dentiste, fut ramenée au village le 14 juillet sur la charrette hippomobile d'un pompier.

A l'emplacement où il fut trouvé mort par un habitant de Valence, habituel ravitailleur du maquis cantonné non loin de là, un monument a été élevé à la mémoire de ce Grand Français (une rue du village porte son nom) ; l'inauguration a été faite à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 1945.

Ce petit monument fut édifié en pierres de taille provenant d'une ferme en ruine près de la propriété de BEL AIR « FERME de BEAUREGARD » Il va sans dire que tous ces travaux ont été réalisés bénévolement.

Au cours des années qui suivirent, chaque 14 juillet, la Famille, le Conseil Municipal, les Habitants du village accompagnés des Anciens Combattants et des Sapeurs-Pompiers se rendirent au «MONUMENT TABOULET»



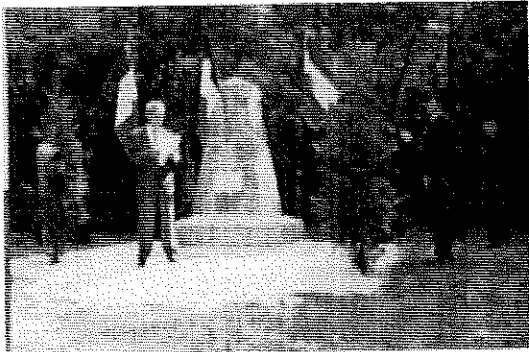
Les représentants des communes voisines rejoignaient le cortège. La construction du TGV et de l'autoroute A5 a un peu isolé ce lieu de recueillement.

Le 12 juillet 1994 le cortège a une nouvelle fois pris le chemin conduisant à ce lieu du Souvenir, les Anciens Sapeurs-Pompiers de Valence ayant décidé de poser une plaque pour marquer le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la disparition de leur ancien chef.

C'est au petit-fils de l'Adjudant actuel, président de l'Amicale des Anciens

Sapeurs-Pompiers, que revînt l'honneur de dévoiler cette plaque.

Dans une brève allocution, le premier Adjoint au Maire de Valence-en-Brie, le représentant du président des Anciens Combattants, l'Adjudant des Anciens Sapeurs-Pompiers ont remis en mémoire le sacrifice de cet homme.



Le dépôt d'une gerbe de fleurs fut suivi de l'hymne national interprété par la musique de Montereau.

Le terrain et la stèle sont régulièrement entretenus par les employés communaux de Valence.

Pendant cette période de guerre, d'autres personnes ont été aussi portées disparues. En plus, d'un prisonnier mort en captivité, VIELLE Raymond et des soldats tués au combat – CHAMPENOIS Serge, RAYNAL Jean, SCHUTZ René, deux hommes furent déportés et ne

revinrent jamais FOUQUET Joseph – FOUQUET Bernard.

*Pour se rendre à la stèle TABOULET.*

Depuis la commune de Pamfou, prendre le chemin de la Grande Commune, passer devant le cimetière, poursuivre son chemin sous les ponts du TGV et de l'autoroute, tourner à droite, longer l'autoroute jusqu'à l'entrée du bois, prendre à gauche le petit chemin ombragé qui borde les cultures jusqu'aux abords de la forêt, à gauche ouvrir le portail (qui n'est pas verrouillé et le refermer ensuite) parcourir quelques dizaines de mètres sur le chemin et à droite nous pouvons voir ce monument.

Les services de la nation ne sont pas restés insensibles non plus car, quelques années plus tard, Monsieur Max LEJEUNE Secrétaire d'Etat aux Forces Armées décernait la » CROIX de GUERRE à la Commune de Valence-en-Brie, ci-joint photocopie.

Duguesclin TISSIER

## NOS COMMERCANTS RECOMPENSES

Guy et Chantal SKIRKA ont été primés pour leur boudin au concours national du meilleur boudin de Chenonceaux (Indre et Loire), dans sa catégorie « Boudin traditionnel à l'oignon » en Avril 2002

« Le syndicat de la Boucherie de Seine et Marne félicite ses fidèles adhérents Madame et Monsieur SKIRKA de Valence-en-Brie, qui répondent toujours présents à la maison de l'élevage, et participent activement à de nombreuses manifestations, tels que Festival de la Terre, expositions diverses (foires et produits du terroir), et dernièrement la foire de Montereau, pour leur dynamisme, et leur dévouement à la défense de notre profession. »

*Confrérie des Chevaliers du Goûte-Boudin*  
Mortagne-au-Perche (Orne)

*Concours du Meilleur Boudin*  
La Confrérie des Chevaliers du Goûte-Boudin,  
après avis du Jury du Concours du Meilleur Boudin,  
a décerné, pour sa fabrication  
une Attention Honorable

à Monsieur Skirka Guy à Valence en Brie

18 Mars 2000



Après avoir déguster le délicieux boudin fabriqué par Guy Skirka...



Il est très agréable aux papilles de terminer le repas par un crottin de chèvre ou la dernière création de Jean-Claude Rousseau, sa spécialité, la tome de chèvre.

Liliane FAURE

Mantes-La-Jolie 2001

CONCOURS DE FROMAGES DE CHEVRE FERMIER  
DE L'ILE DE FRANCE


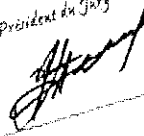
Catégorie : Crottin Demi-Sec

Médaille de Bronze

Elevage des Guillettes

Décernée à

Le Président du Jury



FROMAGES DE CHEVRES FERMIER

Bûches - Pyramides Cendrées  
Crotins


Vente à la Ferme

Jean-Claude ROUSSEAU

Tel - Fax : 01 64 31 20 97

10, rue d'Estourmelains

77530 VALENCY-EN-DEUX



Mantes-La-Jolie 2001

CONCOURS DE FROMAGES DE CHEVRE FERMIER  
DE L'ILE DE FRANCE

Catégorie : Spécialité

Médaille d'Or

Elevage des Guillettes

Décernée à

Le Président du Jury



Le Président du Syndicat Cagrin  
de l'Île-de-France

A. V.

# LES CONSERVES A L'ANCIENNE



## LES FRUITS A L'EAU-DE-VIE

Généralement on a souvent intérêt à commencer par le dessert. Les raisins à l'eau-de-vie comme on les prépare en Provence ou les framboises au calvados à la mode de Normandie sont un régal et font de parfaits cadeaux de Noël.

Matériel : un ou des bocaux à large embouchure, pouvant être fermés soit par un bouchon de liège, soit par un bouchon ou un couvercle de verre entouré de plastique ou de caoutchouc. On peut utiliser des récipients vendus dans le commerce, ou récupérer des bocaux ayant contenu des fruits à l'eau-de-vie tout préparés. Inutile de choisir du verre trempé, extra-solide, puisque les conserves à l'eau-de-vie ne nécessitent aucune cuisson.

Ingrédients : les fruits à conserver, un alcool assez fort, titrant à 45 degrés au moins, qui peut être de l'eau-de-vie blanche « spéciale fruits » ou un alcool régional jeune et de bonne qualité ; en Provence, on utilise du marc de l'année, en Normandie du Calvados.

## Raisins à l'eau-de-vie :

1 kilo de raisins, 3/4 de litre d'eau-de-vie, 200 g de sucre, 1 bâton de cannelle, 1 verre d'eau. Choisissez des raisins de muscat ou ceux que l'on appelle « panses » en Provence.



Lavez les grappes, détachez les grains, essuyez-les et placez-les dans le bocal. Ajoutez un bâton de cannelle enfermé dans un petit carré de tissu. Recouvrez d'eau-de-vie. Fermez. Laissez macérer un mois. Le mois écoulé, ouvrez le bocal, retirez la cannelle, ajoutez un sirop obtenu en mouillant d'un verre d'eau 200 g de sucre cristallisé. Refermez. Laissez reposer trois mois avant de consommer.

## Quetsches à l'eau-de-vie :

500 g de quetsches, 1/2 litre d'eau-de-vie, 250 g de sucre, 1 verre d'eau. Choisissez des quetsches mûres, saines et non tachées. Coupez les queues à ras. Faites blanchir les fruits en les plongeant une ou deux minutes dans de l'eau bouillante.

Essuyez-les, placez-les dans le bocal. Préparez un sirop en mouillant d'un verre d'eau 250 g de sucre cristallisé. Ajoutez à ce sirop un demi-litre d'eau-de-vie. Versez le tout sur les quetsches qui doivent être recouvertes. Fermez le bocal. Laissez reposer trois mois avant de consommer.

## LES CONSERVES A L'HUILE

Les gens de la campagne ont toujours conservé des denrées dans l'huile ou dans le saindoux. Ce genre de préparation exige généralement beaucoup d'huile et beaucoup de place. Mais même un néophyte, en préservant ainsi des olives noires parfumées, peut s'assurer (à peu de frais) un triomphe.

Matériel : une ou deux bouteilles de verre carrées à couvercle (genre bouteille ayant contenu du jus de fruits).

Ingrédients : les olives, de l'huile d'olive, des épices.

## Olives à l'huile :

1 kilo d'olives (Nice ou Grèce), 100 g d'huile d'olive, 2 feuilles de laurier, 1 dizaine de grains de poivre, 1 brin de sarriette.

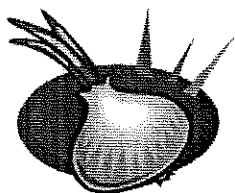
Versez les olives dans la bouteille, ajoutez laurier, poivre, sarriette et 100 g d'huile d'olive. Fermez. Déposez la bouteille dans un placard sombre. Agitez de temps à autre pour que l'huile imprègne bien les olives. Attendez un mois avant de consommer.

### **LES CONSERVES AU VINAIGRE**

Le vinaigre antiseptique, conserve parfaitement les aliments. Les condiments achetés tout faits sont préparés au vinaigre d'alcool. En utilisant un très bon vinaigre blanc et doux (vinaigre de cidre ou de Xérès), vous en obtiendrez de meilleurs.

#### **Oignons au vinaigre :**

500 g de petits oignons de Mulhouse, ½ litre de vinaigre blanc doux, 1 feuille de laurier, 1 branche d'estragon, quelques grains de poivre.



Epluchez les oignons, faites-les blanchir une minute à l'eau bouillante, rangez-les dans le bocal, ajoutez laurier, estragon et poivre. Faites bouillir le vinaigre, versez-le une fois refroidi sur les oignons. Fermez.

Attendre deux mois avant de consommer.

#### **Tomates vertes au vinaigre :**

500 g de petites tomates cueillies avant maturité, ½ litre de vinaigre blanc doux, estragon.

Lavez et essuyez les tomates, rangez-les dans le bocal. Ajoutez l'estragon. Faites bouillir le vinaigre. Versez-le bouillant sur les tomates. Fermez. Attendez deux mois avant de consommer.

#### **Poires marinées :**

Un kilo de petites poires parfumées, ¼ de vinaigre doux, ¼ de litre d'eau, 300 g de sucre cristallisé, 4 feuilles de cassis.



Epluchez les poires, coupez-les en tranches après avoir ôté les pépins, rangez-les dans un pot de grès. Ajoutez les feuilles de cassis. Versez l'eau, le vinaigre et le sucre dans une casserole, chauffez, donnez deux ou trois bouillons. Une fois le liquide refroidi, versez-le sur les poires. Fermez. Attendez deux mois avant de consommer. Sert à accompagner viandes et volailles froides.

### **LES BOCAUX « AU NATUREL »**

Les superbes bocaux de fruits, de légumes, conservés « au naturel », comme sur les images, sont bien moins difficiles à réussir qu'on ne le croit.

On les obtient en stérilisant les aliments à très haute température. Le plus simple est de ranger les denrées dans des bocaux de verre épais, à couvercle hermétique ; les bocaux eux-mêmes sont ensuite placés dans une marmite pleine d'eau chauffée progressivement. La stérilisation sera plus ou moins longue à réaliser selon le type de produit à conserver.

Matériel : des bocaux en verre ou pyrex à large col et couvercle à « ressort » complété par un joint de caoutchouc ; on peut aussi récupérer des bocaux ayant contenu des pâtes industriels ; un stérilisateur ou un simple faitout. Le stérilisateur a l'inconvénient d'être encombrant mais présente deux avantages : il est équipé d'un panier intérieur, où les bocaux se trouvent « calés » pendant la stérilisation et d'un thermomètre qui indique le moment où l'eau atteint 100°C.

Ingrédients : vous pouvez stériliser presque tous les fruits crus ou cuits, les légumes

blanchis ou cuits, ou des plats préparés. Il faut préparer quatre bocaux au moins en même temps et choisir des fruits (ou des légumes) achetés très bon marché, ou cueillis en pleine abondance. A savoir : il vaut mieux sortir les bocaux du stérilisateur dès que l'opération est achevée.

#### **Compote de pommes :**

Pour 4 bocaux, 4 kilos de pommes, 1 kilo de sucre, 1 cuillère de vanille, 1 demi-litre d'eau. Facultatif : 1 ou 2 cuillérées de cannelle.

Les petites pommes de jardin sont beaucoup plus savoureuses que les espèces vendues dans le commerce. Epluchez les pommes, ôtez les pépins, coupez en quartiers. Placez les quartiers de pommes dans une casserole. Ajoutez 2 ou 3 verres d'eau, le sucre, la vanille. Faites cuire à feu doux jusqu'à ce que les pommes s'écrasent. Battez à la fourchette (ou passez au presse-purée). Remplissez les bocaux aux 3/4, essayez le joint et le couvercle, fermez. Placez les bocaux dans le stérilisateur, remplissez-le d'eau froide.

Stérilisation : 30 minutes à partir du moment où l'eau atteint 100°C.

#### **Poires au naturel :**

3 kilos de poires, un demi-citron, 300 g de sucre cristallisé.

Choisissez des poires petites ou moyennes, de façon à les conserver entières. Epluchez-les, coupez la queue à ras, frottez les fruits avec un demi-citron. Rangez-les dans les bocaux. Saupoudrez de sucre cristallisé. Fermez les bocaux, placez-les dans le stérilisateur que vous remplissez d'eau.

Stérilisation : de 35 à 40 minutes à partir du moment où l'eau atteint 100°C.

#### **Tomates au naturel :**

3 kilos de tomates, 10 g de sel. Choisissez des tomates petites, saines, mais pas trop mûres. Plongez-les 1 minute dans l'eau bouillante, pelez-les, pressez-les légèrement pour extraire une partie des graines. Rangez les tomates dans les bocaux, couvrez-les d'eau salée. Fermez les bocaux, rangez-les dans le stérilisateur. Remplissez-le d'eau froide.



Stérilisation : 1 heure à partir du moment où l'eau bout à 100°C.

#### **SECHEES AU SOLEIL**

Pour peu que l'automne soit sec et beau, ou que l'on vive au sud

de la Loire, on peut faire sécher au soleil quantité d'herbe, de condiments, de fruits.

#### **Pommes séchées :**

Choisissez de petites pommes fermes. Otez les pépins au vide-pomme. Pelez les fruits, coupez-les en tranches fines, étalez-les sur des claies d'osier (en les faisant se chevaucher légèrement comme une tarte). Les claies doivent être exposées au soleil 4 jours de suite, du matin au soir, et rentrées la nuit. Une fois les tranches de pommes suffisamment sèches, vous rangez dans un filet accroché à un mur de cuisine.

Vous pouvez manger les pommes sèches telles quelles, les utiliser dans les porridges ou tout dessert au lait, ou encore, après les avoir fait tremper 1 heure dans l'eau froide, les utiliser pour faire de la compote.

#### **Menthe, tilleul, verveine :**

Cueillez de longues tiges, réunissez-les en bottes que vous ferez sécher à l'ombre, la tête en bas, une semaine durant. Détachez les feuilles lorsqu'elles sont sèches -avant qu'elles ne deviennent grises- et placez-les dans des bocaux de verre fermés.

#### **Thym, laurier, romarin, sauge :**

Coupez au sécateur des branches assez longues ; réunissez les branchettes en petits paquets que vous ferez

sécher à l'ombre, la tête en bas, une semaine durant.

Détachez les feuilles ou les brindilles une fois sèches et gardez-les en petits bocaux ou en boîte de fer fermée.

#### **Herbes de Provence :**

10 g de thym, 10 g de sarriette, 10 g de lavande, 10 g de romarin, 10 g de laurier, 10 g de clous de girofle, une demi-noix de muscade. Faites sécher les branchettes de thym, sarriette..., comme indiqué précédemment. Détachez les feuilles ou brindilles, écrasez-les finement dans un mortier de bois, ajoutez la noix de muscade et les clous de girofle écrasés, gardez dans un petit pot à couvercle, de verre ou de terre, ou dans une boîte de fer bien fermée.

#### **CONSERVE AU CONGÉLATEUR**

Tous les produits se conservent à très basse température. Les gens des villes possèdent rarement les grands congélateurs si pratiques quand on a un jardin et beaucoup de denrées à entreposer : nos « compartiments-congélateur » ne peuvent servir à stocker que des denrées très peu encombrantes, sous très peu de volume.

#### **Herbes, condiments de la salade :**

L'estragon, la ciboulette et le basilic se congèlent très facilement. Une fois dégelés, ils gardent un goût et un parfum supérieur à celui des tristes bouquets cultivés en serre, que l'on vend au prix du diamant brut, ou presque, en hiver.

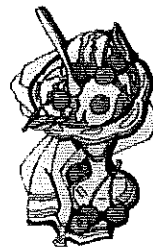
Enveloppez de petits paquets d'herbes dans des carrés de papier d'aluminium, placez-les au congélateur ; sortez 2 heures avant utilisation. Les herbes apparaissent « mâchées » mais n'ont rien perdu de leur arôme.

#### **Oseille en petits pots :**

L'oseille des jardins se conserve bien au congélateur. Lavez les feuilles, ôtez les tiges et les pédoncules, faites fondre l'oseille cinq minutes à petit feu avec une noix de beurre, battez à la fourchette. Versez cette purée dans de petits pots de verre que vous fermez avec un carré de papier d'aluminium maintenu par un élastique. Placez-les au congélateur. Sortez 2 heures avant utilisation.

#### **Sorbets :**

Pratique à avoir « d'avance » et à conserver au congélateur tout l'hiver, 2 ou 3 pots de sorbets aux fruits, sans crème (la crème se conserve mal).



#### **Sorbets aux pêches :**

1 kilo de pêches, 1 citron, 350 g de sucre, 1 verre d'eau.

Plongez les pêches dans l'eau bouillante, pelez-les, coupez-les en morceaux, écrasez-les au presse-purée. Mouillez le sucre d'un verre d'eau, ajoutez le jus de citron, mélangez aux pêches écrasées. Placez dans une sorbetière ou dans les tiroirs à glaçon du réfrigérateur. Lorsque le sorbet est « pris » (4 heures environ), versez-le dans une boîte plastique à couvercle, hermétiquement fermée.

Liliane FAURE

## **D'OU VIENT LE VINAIGRE ?**

Un chef de famille entreprenant prépare un jus frais, naturellement sucré qu'il renferme dans une jarre en pierre hermétique. Peu de temps après, le jus fermente et se transforme en un liquide légèrement enivrant que nous appelons vin.

Un événement extraordinaire s'ensuit bien vite. Le vin est laissé à découvert. Une deuxième fermentation se passe. Le vinaigre vient de naître !

Imaginez la surprise du pauvre gars qui a bu la première gorgée de ce nouveau liquide.

Tout l'alcool du vin s'est transformé en un acide amer ! est-ce qu'un tonneau partiellement rempli de vin avait été oublié dans un coin pendant un certain temps ? Est-ce qu'un serviteur avait oublié de reboucher le vin ? Ou bien, serait-il possible que... quelqu'un en soupçonnât les possibilités

Personne ne sait vraiment comment ça s'est passé, cependant le vinaigre avait fait son entrée dans le monde. Et ce fut un événement d'une importance capitale !

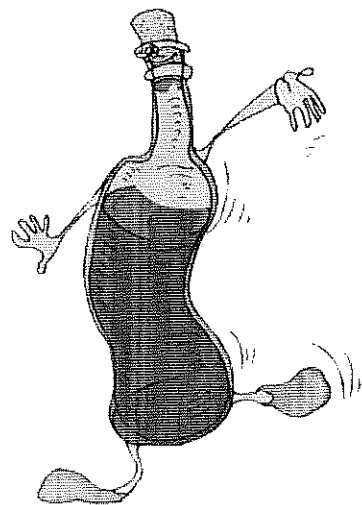
Le mot vinaigre vient de la combinaison des mots VIN et AIGRE.

Et c'est exactement ce dont il s'agit : du vin qui a tourné à l'aigre.

Vos lunettes de vue seront faciles à nettoyer et resteront sans trace si vous utilisez de l'eau additionnée d'un filet de vinaigre.

Un rinçage au vinaigre sert aussi à réduire l'électricité statique et les peluches qui s'accrochent au linge.

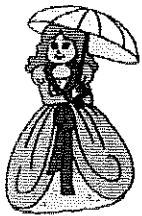
Annie DUBREUIL



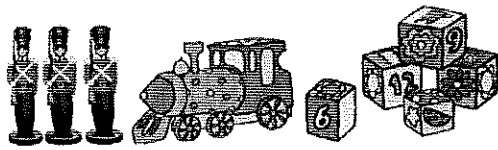
## UNE IDEE DE SORTIE

LA GRANGE AJANOU

-Musée-4 route de Genève-89320 CERISIERS-Tél 03.86.96.23.72



Plus de 200 poupées de 1860 à nos jours dans des scènes avec petits membres de maîtrise et de compagnonnage et une foule d'objets et jouets miniatures.



Souvenirs du Vieux Paris :

- Gravures de Paris au XIX<sup>ème</sup> siècle.

- Grands plans de 1551, 1652, 1750 1808 et 1889.

Livres anciens et documents d'imprimerie au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Pour 2002

Expo temporaire de cartes postales anciennes de Cerisiers et des environs.

Expo de broderies et dentelles par des clubs de la région.

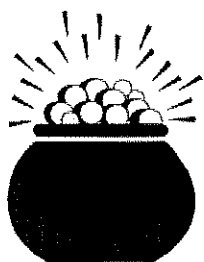
Histoire du costume en France du XIII<sup>ème</sup> siècle à la Révolution par une cinquantaine de poupées.

Musée ouvert de Pâques à la Toussaint, les week-ends et jours fériés de 13 h 30 à 18 h 30.

Les autres jours et matins sur rendez-vous, groupe de plus de 20 personnes, sur rendez-vous.

Liliane FAURE

## L'EURO EST ARRIVE !



Théoriquement, un consommateur français peut aller dans n'importe quel pays de la zone euro et régler ses achats avec une seule monnaie, en liquide, chèque ou carte bancaire.

Un bémol doit cependant être apporté : les chèques français en euros ne sont pas ou peu acceptés hors de nos frontières. Quand ils le sont, des frais importants sont prélevés.

Les Français sont les plus gros utilisateurs de chèques en Europe et il n'existe pas encore de fichier européen des interdits bancaires, d'où les réticences de nos voisins. Du reste, il est bien indiqué « payable en France » sur chaque formule des chéquiers français.

Pour les paiements par carte, ce n'est pas aussi simple non plus ; d'abord, il faut posséder une carte internationale et se rappeler que si en France les retraits d'argent sont gratuits, ailleurs ce n'est pas toujours le cas. En Allemagne, par exemple, le distributeur de la banque prend une commission égale à 1% de la somme que vous voulez retirer.

Pour ceux qui n'ont pas de carte et ne peuvent pas utiliser les chèques, reste la solutions des voyageurs chèques libellés en euros ou encore le paiement en liquide.

Mieux vaut ne pas se trouver en situation de devoir faire un virement car, en l'absence de compensation entre banques européennes, les virements d'un pays à l'autre sont très coûteux, au minimum 15 euros.

S'il vous reste quelques pièces ou billets que vous envisagez d'écouler dans leur pays d'origine, méfiez-vous, les périodes transitoires ont des durées variables (voir les dates ci-dessous). Vous pourrez cependant les échanger contre des euros dans les banques.

A quand la fin des monnaies nationales ?

Le 28 Février 2002 : les dix dernières monnaies ont été définitivement retirées de la circulation (le franc n'a plus cours légal depuis le 17 février à minuit et le mark allemand, depuis le 31 décembre 2001, mais a continué à circuler après cette date)

Le 30 Juin 2002 : les billets en monnaie nationale n'ont plus été échangés au guichet des banques de France, Espagne et Portugal. Dans les autres pays, l'échange est possible jusqu'au 31



décembre 2002 ou est laissé à l'appréciation des organismes financiers.

A la fin 2002 : la banque centrale du Portugal n'échangera plus les pièces en escudos. Deux ans plus tard, les banques centrales de Belgique, Grèce et du Luxembourg, à leur tour, n'échangeront plus les anciennes pièces. En France, l'échange sera possible jusqu'en 2005. La banque centrale des Pays-Bas échangera ses pièces jusqu'en 2007.

En 2012 : les banques centrales française et grecque n'échangeront plus les anciens billets. Leurs homologues finlandaise et italienne feront de même pour les pièces et les billets. En 2022, la banque du Portugal n'échangera plus les billets en escudos. Dix ans plus tard, la banque des Pays-Bas ne reprendra plus les billets en florins.

Quatre pays, l'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande et l'Autriche n'ont fixé aucune date limite pour l'échange de pièces et billets de leur ancienne monnaie. Deux autres, la Belgique et le Luxembourg, échangent sans limitation dans le temps, les billets de leur monnaie nationale.

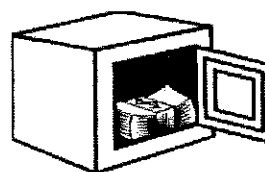
#### Des convertisseurs parlants pour les aveugles et malvoyants :

Afin que les aveugles et malvoyants ne soient plus les exclus de l'euro, les pouvoirs publics mettent gratuitement à leur disposition des convertisseurs parlants très pratiques.

Pour les obtenir, il est cependant exigé d'apporter la preuve du handicap en fournissant la photocopie de la carte d'invalidité ou de tout autre document officiel.

Les convertisseurs sont détenus par les associations au service des aveugles. Les coordonnées des associations peuvent être obtenues au 03.20.05.64.25.

Extrait de la revue « Présence » de Janvier 2002.



Liliane FAURE

## RECETTES POUR BIEN VIEILLIR

Contrairement à une opinion répandue, l'âge n'est pas une raison suffisante pour expliquer la fréquence et la gravité des chutes des personnes âgées, souvent à l'origine d'un engrenage terrible qui aboutit à la perte d'autonomie.

Une alimentation équilibrée, variée et de qualité, riche en calcium et en protéines, empêche la dénutrition et la fonte des muscles. C'est également une prévention efficace contre l'ostéoporose, maladie provoquant des fractures et responsable de chutes.

Selon les médecins, les besoins énergétiques journaliers des personnes âgées se situent entre 25 à 30 calories par kilo, soit, par exemple, de 1500 à 1800 calories pour un poids de 60 kilos.

Si le corps se transforme au fil des années, les besoins énergétiques et le métabolisme évoluent aussi. Après 60 ans, la masse musculaire, qui représentait la moitié du poids du corps à l'âge adulte, est réduite à un quart.

En lien avec la perte musculaire, la sensation de soif diminue et la quantité d'eau dans l'organisme également. En revanche, la masse grasseuse augmente. Ces modifications ont des répercussions sur l'assimilation des aliments et la production d'énergie. Les protéines (viandes, œufs, poissons, lait, notamment), principaux constituants du muscle, sont moins bien tolérés par l'estomac. Le calcium et la vitamine D se

fixent plus difficilement sur les os qui deviennent plus fragiles.

Pour ne pas souffrir de carences, il est conseillé de consommer une fois par jour de la viande, du poisson ou des œufs. Les poissons sont particulièrement intéressants car les substances qu'ils contiennent ont une action préventive contre les maladies cardiovasculaires et des effets bénéfiques sur les réactions inflammatoires.

Un apport régulier en protéines réduit la perte de calcium et le risque de fracture des os. Quand l'accident est arrivé, il favorise le rétablissement. Le corps a un besoin accru de calcium pour lutter contre l'ostéoporose et la diminution de la masse osseuse. L'apport journalier, estimé à 1,2 g (l'équivalent d'un litre de lait) peut être satisfait par la consommation de fromages cuits (gruyère, Hollande = 1 g de calcium aux 100 g), de lait, de fromage blanc et yaourts (160 mg par yaourt).

### Régularité et diversité

Les produits laitiers étant riches en graisses, pour éviter la prise de poids et les maladies cardiovasculaires, il faut diversifier les apports en calcium en consommant régulièrement des aliments qui en contiennent : fruits de mer (crevettes, moules) légumes verts (persil, brocoli, cresson), œufs et fruits secs. Une sortie quotidienne, quel que soit le temps, fournit à l'organisme sa ration de vitamine D (fabriquée notamment grâce au soleil)

nécessaire à la fixation du calcium sur les os.

Pour le bon fonctionnement du cerveau et des muscles, un apport énergétique journalier de glucides (les sucres) est indispensable. Aux bonbons et pâtisseries, sucres rapides, il faut préférer les sucres lents contenus dans les pâtes, le pain, les pommes de terre (au four ou à la vapeur, frites et chips une fois en passant !), le riz, les lentilles, les pois cassés.

Le secret d'une alimentation équilibrée réside dans la diversité. Il est important de manger à un rythme régulier de trois repas et deux collations (une pour couper la matinée, un goûter après la sortie de l'après-midi) chaque jour. Autant que possible, aucun repas ne doit être « sauté ».

Quelques repères pour une alimentation quotidienne variée

- Une part de protéines : viande, poisson, œuf, produit laitier ou fromage. L'association céréales-légumes (semoule, blé, lentilles+légumes de saison) ou céréales-produits laitiers est une bonne alternative.
- Une part de sucres lents : pommes de terre, pâtes, riz, lentilles, polenta, semoule, couscous...
- Une part de légumes crus ou cuits (pensez au soupes et potages) pour les sels minéraux, les fibres et les vitamines.

- Un dessert : un fruit de saison et/ou un produit laitier (yaourt, fromage blanc).
- Si possible, une crudité : salade, fruit frais, jus de fruit ou de légumes frais.
- Quatre fois par jour un produit laitier (un au petit déjeuner, un au dessert des repas, un verre de lait au goûter)
- Beaucoup d'eau pour éviter la déshydratation.

Extrait de la revue « Présence » de Janvier 2002.

Liliane FAURE

## **CHUTES, ATTENTION DANGER !**

*Aujourd'hui, on vit mieux et plus longtemps. Ainsi 1 adulte sur 3 a 60 ans et plus et, passé cet âge, l'espérance de vie s'élève à 25,1 ans pour les femmes et 20,2 ans pour les hommes. La part des chutes augmente progressivement avec l'âge pour représenter 2/3 des décès par accident chez les 75 ans et plus.*

Pour être en bonne santé à cet âge, il est essentiel de maintenir une activité physique et d'adopter une alimentation équilibrée, en particulier afin d'éviter les chutes. C'est en gardant le plaisir de la table, en variant les contenus de son assiette et en les adaptant à ses besoins, mais aussi en entretenant ses muscles, sa motricité et sa souplesse que la personne âgée pourra conserver sa forme, éviter les chutes et prolonger son autonomie.

Le faire dès 60 ans, c'est contribuer à prévenir les chutes qui pourraient survenir plus tard.

### Activité physique et alimentation équilibrée

Une activité physique et une alimentation équilibrée contribuent également à la prévention de certaines maladies comme l'ostéoporose, l'affaiblissement du système immunitaire... Associés à un bon aménagement de l'habitat, ces modes de vie sont la clé du « bien vieillir » et contribuent à prévenir les chutes chez les personnes âgées. Pour sensibiliser les seniors aux bienfaits d'une bonne nutrition

et de l'exercice physique, l'Assurance Maladie et le CFES ont diffusé une nouvelle brochure-conseil.

Ludique et pédagogique, cet ouvrage donne des conseils pratiques pour bien se nourrir et garder une bonne hygiène de vie, il répond aux principales questions des seniors sur ces deux thèmes. Il vient renforcer le message de prévention de l'Assurance Maladie et du CFES et complète le guide pratique « aménagez votre maison », déjà diffusé les années précédentes. Cet automne, 600 000 exemplaires de cette brochure ont été distribués gratuitement au public via des relais institutionnels et associatifs tels que les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, les représentants régionaux et départementaux du CFES, les mutuelles, les caisses de retraite, les municipalités, l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) ou l'Union Nationale de Soins et Services A Domicile (UNASSAD).

### L'ostéoporose en chiffres :

L'ostéoporose provoque par an, 130 000 fractures en France. Le coût total de ces fractures s'élève environ à 1 milliard d'Euros. Dans le monde, il y a 1 600 000 fractures du col du fémur par an, soit... 1 fracture toutes les 20 secondes !

Extrait de MNH de février 2002

Liliane FAURE

## QUELQUES DICTONS

### SAINT MEDARD (8 JUIN)

Médard est le Saint du calendrier le plus célébré par la verve dictonne. Le fameux « S'il pleut à la saint Médard, il pleuvra 40 jours plus tard » date du XI<sup>ème</sup> siècle. A cette époque, on vivait sous le calendrier Julien. La saint Médard était alors située le 20 juin veille du solstice d'été. « L'un des jours où la lumière solaire est la plus vivifiante, en une époque où les influences astronomiques se traduisant par des orages et de la pluie. S'il fait beau ou pluvieux ce jour-là, les conditions de la saison s'en ressentiront sûrement.

L'association de la pluie et de la saint Médard se fonderait en outre sur une légende où l'Evêque de Noyon, rencontrant un pauvre qui avait perdu son cheval, lui en offrit un de son écurie personnelle. Pour récompenser cet acte généreux, le Seigneur fit qu'en ce jour d'orage violent, un aigle protégea le saint homme sous ses ailes largement déployées.

- « S'il pleut à la Saint Médard,  
Il pleuvra pendant quarante jours et  
quarante nuits » (Ile de France)

- « Quand il pleut pour la Saint Médard,  
Il pleut quarante jours plus tard,  
A moins que Saint-Gervais (19 juin) soit  
beau et tire Saint Médard de l'eau »

### SAINTS DE GLACE

Du 23 avril au 13 mai se produit dans les régions du midi, du centre et de l'ouest de la France, un refroidissement brutal, dû à des arrivées d'air polaire. Le nombre de dictons relatifs à cette période hautement critique pour l'avenir des récoltes traduit l'inquiétude de l'ensemble de la paysannerie.

Du 23 avril au 6 mai, ce sont les Saints cavaliers, les Saints chevaliers ou les Saints gresleurs, geleurs et gasteurs de bourgeons (Rabelais). Puis les 11, 12 et 13 mai, ce sont les Saints de glace : Saint-Pancrace, Saint-Mamert et Saint-Servais. Saint-Georges, protecteur de la vigne contre la gelée dans l'Allier, ouvre la série des chevaliers du froid pour le mois d'avril, accompagnés de Saint-Marc le 25, Saint-Clet le 26, Saint-Vital le 28, Saint-Robert le 29, Saint-Eutrope le 30. En mai, c'est le tour de Saint-Jacques et de Saint-Philippe le 1<sup>er</sup>, de Sainte-Croix le 3, de Saint-Jean le 6.

« Saint Georges, Saint Marc  
Sont réputés saints grêleurs »

« Au printemps, ramènent l'hiver  
Pancrace, Servais et Mamert »

Extrait du livre « Inventaire des dictons des  
terroirs de France » de Gabrielle Cosson,  
Editions Larousse

# NOS ARTISANS – COMMERÇANTS – ENTREPRISES

<b>Guy Skirka</b> <i>Boucherie-Charcuterie</i> (accepte la carte bancaire)	13 rue André Taboulet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.14
<b>Karine et Xavier COLLARD</b> <i>L'Étape de Valence</i>	1 place de l'Église 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.11
<b>Christophe-François PERREAU</b> <i>Sculpteur sur Bois</i>	8 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.37
<b>Jean-Louis GODARD</b> <i>Assistance Haute Pression</i>	19 rue Emile Parquet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.89.22
<b>Gérard CHANCE</b> <i>Sculpteur sur Pierre</i>	14 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.69.49
<b>Jean-Claude ROUSSEAU</b> <i>Fromages de Chèvre</i>	19 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.97
<b>MERIEL Patrice</b> <i>Taxi toutes distances</i>	77130 MONTEREAU	01.64.32.47.67 06.07.49.93.51
<b>Pascal FRENCHÉ</b> <i>Spécialiste du Parquet</i>	6 rue Jean Haderer 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.88.13
<b>Fabrice HERBLOT</b> <i>Transport</i>	17 lot les Flamboyants 77830 VALENCE EN BRIE	
<b>Paul ROUSSEAU</b> <i>Laitier</i>	5 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.42
<b>Suzy NICOLAS</b> <i>La Cote Saint Hubert</i>	33 rue André Taboulet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.70.66.44
<b>TISSIER Père et Fils</b> <i>Maçonnerie Générale</i>	17 rue Henri Pelle 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.21
<b>TRANSPORTS JACQUET</b>	13 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.82.91
<b>Chez FATHI</b> <i>Alimentation Générale</i>	2 place de l'Église 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.83.62
<b>Franck FOURNIER</b> <i>Entreprise de Peinture</i>	1 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.84.74
<b>Christian FIRMINHAC</b> <i>Garage de Valence</i>	6 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.83.80
<b>Robert ROUSSEAU</b> <i>Bouilleur de cru</i>	6 rue Henri Pelle 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.62
<b>SARL EURODES</b>	9 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.22
<b>Adelino ANTONIO</b> <i>Plâterie</i>	13 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	